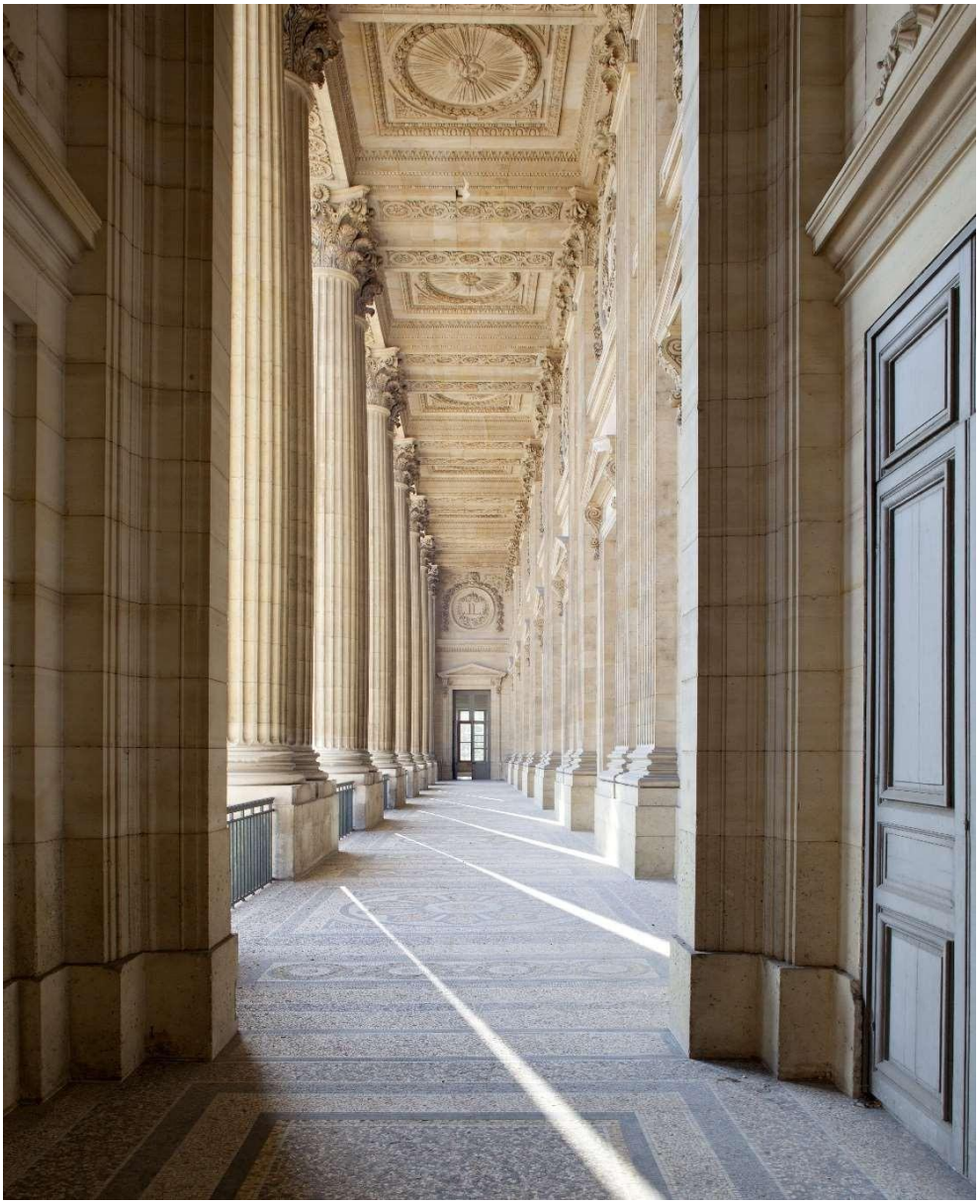
« LOUVRE – NOUVELLE RENAISSANCE »

PROJET LOUVRE - GRANDE COLONNADE

Note programmatique
relative au concours international d'architecture
pour la création de nouveaux accès et espaces
au sein du musée du Louvre et l'aménagement de ses abords



27 juin 2025

SOMMAIRE

1. « LOUVRE – NOUVELLE RENAISSANCE » 6
2. PRESENTATION DU MUSEE DU LOUVRE 8
2.1 Le Musée du Louvre en quelques chiffres 8
2.2 Identification du Musée du Louvre 8
2.3 Les publics du Musée du Louvre et le système de tarification 9
2.4 La desserte du musée 10
2.5 Les accès du public 10
2.6 L'accès logistique 12
3. LE PROJET LOUVRE – GRANDE COLONNADE 13
3.1 Objectifs du projet 13
3.2 Structuration du projet autour de deux maitrises d'œuvre et périmètres d'intervention 15
3.3 Acteurs et partenaires du Projet Louvre – Grande Colonnade 21
4. OBJECTIFS PROGRAMMATIQUES POUR LA CREATION DE NOUVEAUX ACCES ET DE NOUVELLES CIRCULATIONS 24
4.1 Un projet portant l'identité du Musée du Louvre 24
4.2 Des espaces généreux, dotés des services nécessaires aux visiteurs et fonctionnels 24
4.3 Une offre commerciale variée de restauration et de librairie-boutique 25
4.4 De nouvelles circulations accessibles pour tous les visiteurs 25
4.5 Des dispositifs de sécurité modulables et articulés avec la vente et le contrôle des billets 27
4.6 Une doctrine moderne de surveillance articulant présence sur le terrain et équipements des espaces et des collections 28
4.7 Une impérative prise en compte des enjeux de sécurité incendie 28
5. LE PARCOURS JOCONDE, LES ESPACES DE PROGRAMMATION ET EVENEMENTIELS 29
5.1 Le Parcours Joconde 29
5.2 Un espace d'exposition temporaire de haut niveau technique et d'accès direct 29
5.3 Une salle modulable utilisable pour la programmation culturelle, scientifique et évènementielle 30
5.4 Tableau de surfaces par entités fonctionnelles et organigramme fonctionnel 31
6. UNE CONCEPTION INTEGREE DU MUSEE SUR LES PLANS TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL 33
6.1 Un projet visant une accessibilité universelle 33
6.2 Un projet associé à une remise à niveau technique d'ensemble du musée 33
6.3 Une irrigation technique et logistique adaptée aux futurs usages 33
6.4 Apporter des solutions pérennes au changement climatique avec le plan d'écologie patrimoniale 33
6.5 Outils numériques 34
7. UN DIALOGUE HARMONIEUX DU MONUMENT AVEC L'ENVIRONNEMENT URBAIN 35
7.1 L'aménagement urbain et paysager devant la Grande Colonnade 35
7.2 Les jardins latéraux et la Cour Carrée 36
7.3 Les enjeux de verdissement 36

7.4 Les enjeux de sécurité sur l'esplanade 36
8. CAHIER DES CHARGES PATRIMONIAL 38
9. REGIMES D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES 39
9.1 Au regard du code du Patrimoine 39
9.2 Au regard du code de l'Environnement 39
9.3 Au regard du code de l'Urbanisme 39
9.4 Au regard du code de la Construction 39
10. DOMAINES COUVERTS PAR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DU CONCOURS 40
10.1 Volets architectural, urbain et paysager 40
10.2 Volet scénographique / muséographique / signalétique 40
10.3 Volet fonctionnel (flux, accessibilité) 41
10.4 Volets techniques et réglementaires 41
10.5 Volet environnemental 41
10.6 Volet économique 42
11. CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET 43

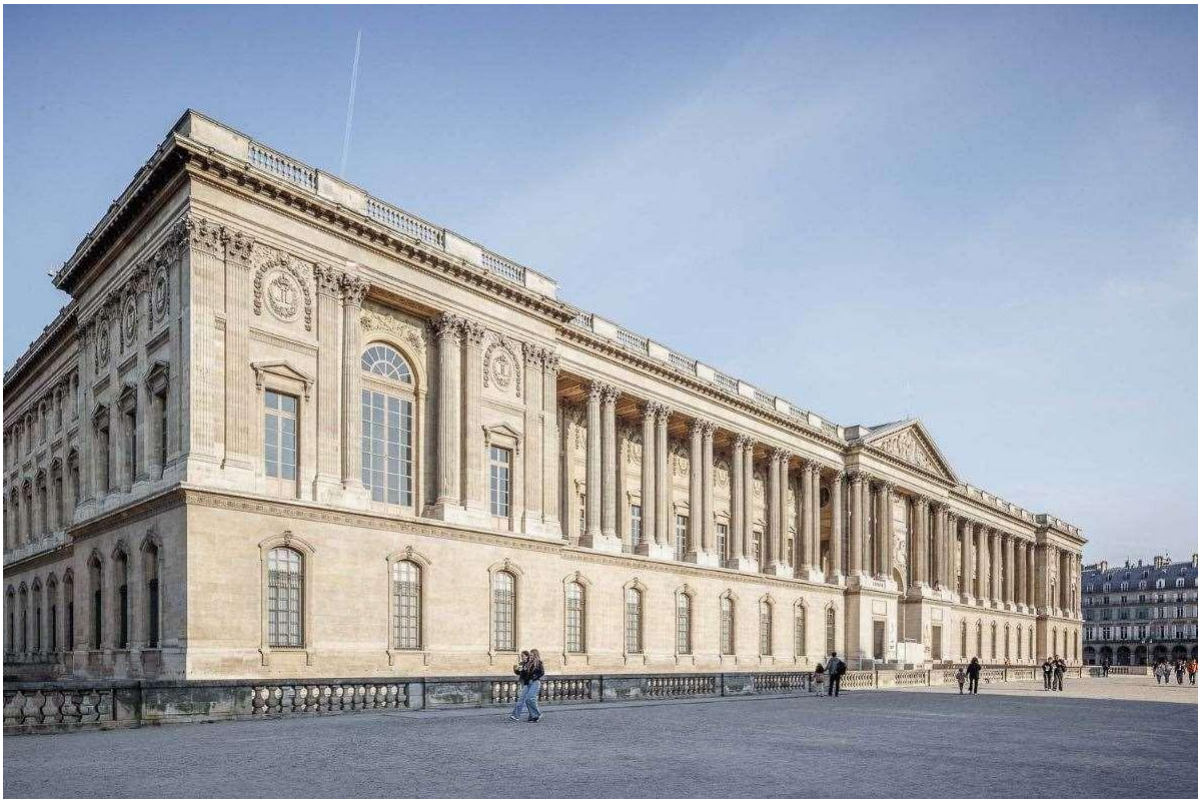
La présente note programmatique (la « **Note Programmatique** ») a pour objet de fournir aux candidats les premiers éléments d'information et de compréhension du *Projet Louvre - Grande Colonnade* ainsi que de la mission attendue dans le cadre du concours international d'architecture relatif à la création des nouveaux accès et espaces du Musée du Louvre et à l'aménagement de ses abords.

La Note Programmatique permet aux candidats de disposer d'un socle commun de compréhension du contexte, des enjeux et des objectifs du *Projet Louvre - Grande Colonnade* afin de constituer leurs groupements.

Elle vise à encadrer les éléments du programme relatifs :

- Au périmètre d'intervention ;
- A l'articulation entre les différentes opérations et maîtrises d'œuvre ;
- A l'identification des besoins et des principales entités fonctionnelles ;
- Aux orientations architecturales et patrimoniales.

La Note Programmatique sera ultérieurement complétée par le programme détaillé du *Projet Louvre - Grande Colonnade* (le « **Programme** »), qui sera transmis aux cinq équipes sélectionnées pour la remise d'une offre.



Vue de la Grande Colonnade (© Florent Michel)

GLOSSAIRE, ACRONYMES ET TERMES DEFINIS

ACMH	Architecte en chef des monuments historiques. François Chatillon est l'ACMH territorialement compétent pour le Musée du Louvre
BSPP	Brigade de sapeurs-pompiers de Paris
CNPA	Commission nationale du Patrimoine et de l'Architecture
Concours	Concours international d'architecture relatif à la création des nouveaux accès et espaces du musée du Louvre et l'aménagement de ses abords, objet de la Note Programmatique puis du Programme.
CST	Contrôle scientifique et technique
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRIEAT	Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France
EPML	Etablissement Public du Musée du Louvre
ERP	Etablissement recevant du public
GTB	Gestion technique du bâtiment
GTC	Gestion technique centralisée
ICU	Îlot de chaleur urbain
Louvre – Nouvelle Renaissance	Projet annoncé par le président de la République le 28 janvier 2025 et résumé au paragraphe 1 de la Note Programmatique
Note Programmatique	Désigne la présente note.
OPPIC	Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture
Parcelle Louvre	Zone foncière appartenant à l'Etat, intégré au périmètre du Concours
Parcelle Ville	Zone foncière appartenant à la Ville, intégré au périmètre du Concours
PCC	Poste central de contrôle du Musée du Louvre
PLUb	Plan local d'urbanisme bioclimatique
PPCI	Plan de protection contre les inondations du Musée du Louvre
Programme	Programme détaillé du Projet Louvre - Grande Colonnade qui sera transmis aux cinq équipes sélectionnées pour la remise d'une offre conformément au calendrier figurant en **Annexe 05**.
RATP	Régie autonome des transports parisiens
VDI	Voie de desserte intérieure du Musée du Louvre
VRD	Voirie et réseaux divers

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 01	Plans actuels
ANNEXE 02	Orientations de la ville de Paris
ANNEXE 03	Cahier des charges patrimonial
ANNEXE 04	Avis de la CNPA
ANNEXE 05	Calendrier prévisionnel du projet

1. « LOUVRE – NOUVELLE RENAISSANCE »

Annoncé par le président de la République le 28 janvier 2025, « Louvre - Nouvelle Renaissance », est un programme global – scientifique, culturel, architectural, fonctionnel, technique et environnemental – qui vise à apporter des solutions pérennes et articulées aux problèmes structurels qui grèvent le fonctionnement quotidien du Musée du Louvre, impactent les conditions de travail de ses 2 300 agents et altèrent l'expérience de visite des publics du musée.

« Louvre - Nouvelle Renaissance » est construit autour d'un double constat :

- celui d'un état dégradé du bâti patrimonial et d'une situation préoccupante de ses équipements techniques qui empêche le bon fonctionnement du musée ;
- celui d'un modèle qui n'est plus adapté aux réalités d'aujourd'hui – et notamment à une fréquentation du musée qui dépasse de très loin les prévisions initiales.

La matrice du *Grand Louvre*, portée il y a plus de quarante ans par le président de la République François Mitterrand, est aujourd'hui dépassée par le développement de la fréquentation des musées en général et celle du Musée du Louvre en particulier. Pensés pour un volume annuel de 4 millions de personnes, la pyramide et les espaces conçus par Ieoh Ming Pei ne sont plus en mesure d'accueillir le flux des 9 millions de visiteurs annuels du Louvre. A cet effet de concentration sur un espace unique d'accès au musée, s'ajoute un engorgement de certains espaces muséographiques dont l'aile Denon, et tout particulièrement la Salle des Etats dans laquelle est présentée la Joconde. La structure architecturale et fonctionnelle du musée n'offre aujourd'hui aucune possibilité de présentation alternative du chef d'œuvre de Léonard de Vinci. La régulation du volume de visiteurs souhaitant découvrir le « plus grand musée du Monde » est donc réalisée en fonction du niveau de fréquentation de la Salle des Etat. C'est la raison pour laquelle une jauge quotidienne de 30 000 visiteurs a été instaurée en 2022.

Au surplus, le musée doit affronter de nouveaux enjeux climatiques, sécuritaires, et numériques. Pour continuer à assurer sa mission de service public, le Louvre doit être en mesure de répondre à ces défis, inconcevables il y a encore trente-cinq ans.

La mission de diffusion et de transmission du patrimoine artistique en direction de tous les publics est également au cœur du projet du Louvre. Le musée doit renforcer son rôle dans la formation artistique et « l'éducation du regard ». L'exceptionnelle amplitude chronologique, thématique et géographique de ses collections le désigne comme un lieu privilégié d'une initiation à l'histoire des arts entendue dans un sens large. Cette transmission des savoirs passe par une rencontre physique et sensible avec de grands chefs-d'œuvre de l'humanité, qui peut être complétée par un travail en atelier. Le Louvre ne dispose toujours pas d'espaces pédagogiques à l'échelle de sa fréquentation. Cette situation constitue un handicap majeur pour tous les publics mais plus particulièrement pour les scolaires, dont le nombre accueilli est sensiblement en-deçà de la demande.

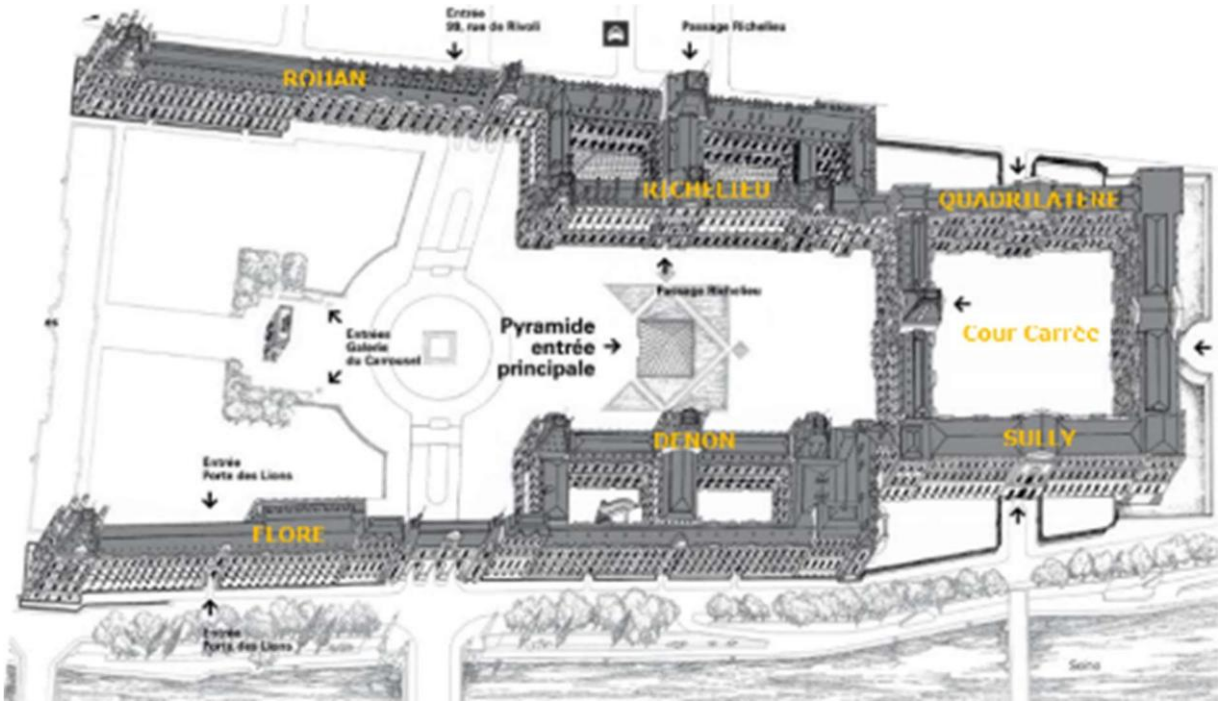
Pour l'ensemble de ces raisons, l'établissement public du musée du Louvre (EPML) a décidé d'engager un programme de transformation afin de concevoir un musée agréable à visiter et accessible pour tous les publics, fonctionnel pour ses agents et résilient face aux effets du changement climatique. Ce musée doit proposer des services de qualité à ses visiteurs et les accompagner le mieux possible dans leur découverte des collections nationales.

« Louvre - Nouvelle Renaissance » comporte deux volets architecturaux :

- ✓ La création de nouveaux accès au musée depuis l'esplanade de la Grande Colonnade et la création de nouveaux espaces notamment sous la Cour Carrée. Cette opération, intitulée *Projet Louvre - Grande Colonnade*, fait l'objet du Concours ;
- ✓ Un plan de rénovation du patrimoine et des infrastructures de l'établissement, à travers la définition de schémas directeurs pluriannuels (projet intitulé *Louvre Demain*), qui intègre la restauration du clos couvert et la remise à niveau technique du Quadrilatère Sully.

Le *Projet Louvre Grande Colonnade* portera une attention particulière aux enjeux du changement climatique. Ces choix innovants s'inscriront dans un grand plan d'écologie du patrimoine et la définition d'un plan climat. Cette vision volontariste s'appliquera par ailleurs aux jardins des Tuileries et du Carrousel (hors périmètre du Concours) qui feront l'objet d'une grande étude lancée devant déboucher débouchant sur un schéma de revégétalisation des jardins.

Ainsi repensé, le Louvre sera pleinement préparé aux défis des décennies à venir. Il sera en mesure d'offrir à tous ses visiteurs un confort et une qualité de visite dignes du « plus grand musée du Monde », et des œuvres qu'il conserve et présente.



Axonométrie du Palais avec les ailes Rohan, Richelieu, le Quadrilatère Sully, Denon et Flore.

2. PRESENTATION DU MUSEE DU LOUVRE

Les éléments présentés ci-après constituent une première fiche d'identité synthétique du Musée du Louvre, qui sera développée dans le Programme. Elle vise à fournir des ordres de grandeur permettant de situer l'échelle et le contexte du *Projet Louvre - Grande Colonnade*. Les plans de l'existant figurent en **Annexe 01**.

2.1 Le Musée du Louvre en quelques chiffres

Le palais[1]

- 244 000 m² de planchers, dont
 - 63 000 m² d'espaces d'exposition ;
 - 1 300 m² d'expositions temporaires ;
 - 1 800 m² d'espaces commerciaux ;
 - 91 000 m² de circulations ;
 - 36 000 m² d'espaces tertiaires ;
 - 15 000 m² d'espaces logistiques ;
 - 36 000 m² d'espaces et locaux techniques ;
- 3 000 mètres de linéaires de façade (longueur totale, cours comprises) ;
- 86 000 m² d'espaces ouverts au public dont 70 000 m² d'espaces muséographiques ;
- 14,5 km de salles et couloirs.

Les collections

Plus de 30 000 œuvres sur près de 500 000 œuvres confiées à la garde du musée sont exposées au Musée du Louvre. Elles sont réparties entre neuf départements : Antiquités orientales, Antiquités égyptiennes, Antiquités grecques, étrusques et romaines, Arts de Byzance et des Chrétientés en Orient, Arts de l'Islam, Objets d'art, Sculptures, Peintures, Arts graphiques. La majeure partie de la collection est donc conservée dans les réserves du musée, notamment celles situées à Liévin (région Hauts de France) et environ 30 000 œuvres sont déposées dans des musées situés sur l'ensemble du territoire français.

2.2 Identification du Musée du Louvre

Classement Etablissement recevant du public (ERP)

Le Musée du Louvre est classé établissement recevant du public (ERP) de 1ère catégorie de type Y avec activités secondaires de types L, M, N et R. Il est décomposé en plusieurs « régions » distinctes répondant à toutes les exigences des règles françaises en matière de sécurité incendie.

Domaine national, monument historique

Par décret n° 2017-720 du 2 mai 2017 du ministre de l'Économie et des Finances et de la ministre de la Culture et de la Communication, le *Domaine national du Louvre et des Tuileries* est inscrit sur la liste des domaines nationaux, instituée par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création à l'architecture et au patrimoine (LCAP) et intégré au code du Patrimoine (section 6 du chapitre Ier du livre VI).

Le domaine national du Louvre et des Tuileries est classé en totalité au titre des monuments historiques.

[1] *(Hors espaces du palais occupés par les Arts Décoratifs, l'Ecole du Louvre et le Centre de recherche et de restauration des musées de France).*

Patrimoine mondial

Le domaine national du Louvre et des Tuileries est inclus dans le périmètre du bien français *Paris, rives de la Seine,* inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco le 13 décembre 1991.

L'inscription au titre des sites et du paysage

Le domaine national du Louvre et des Tuileries est inscrit sur la liste des monuments naturels et des sites au titre du code de l'Environnement (Livre III – Titre IV – articles L341-1 à L342-22).

2.3 Les publics du Musée du Louvre et le système de tarification

Fréquentation

Le Musée du Louvre est ouvert au public 6 jours sur 7 (fermeture le mardi) de 9h00 à 18h00 avec deux nocturnes, les mercredi et vendredi jusqu'à 21h00.

En 2024, la fréquentation annuelle du Musée était de 8,7 millions de visiteurs avec le mois d'octobre en mois de pointe (848 000 visiteurs) pour une moyenne mensuelle de 723 000 visiteurs.

- 23 % des visiteurs individuels sont français, soit, de loin, la nationalité la plus représentée. Parmi eux, plus de 13 % sont franciliens et 10 % viennent d'autres départements.
- 69 % des visiteurs sont étrangers. Comme en 2023, ils sont principalement originaires des Etats-Unis (13 %) et des pays frontaliers (Italie, Royaume-Uni et Allemagne 5 %, Espagne 4 %). Les visiteurs chinois amorcent un retour sensible : 6 % des visiteurs en 2024 (vs 2,4 % des visiteurs en 2023).
- 28 % des visiteurs ont bénéficié de la gratuité en 2024. À noter : 65% des Français franchissent gratuitement les portes du musée.
- 41 % des visiteurs du Musée du Louvre ont moins de 26 ans.
- 66 % du public a découvert le Musée du Louvre pour la première fois.

En moyenne, et hors nocturnes, le musée accueille 29 000 visiteurs par jour, la jauge étant fixée à 30 000 créneaux de visite.

Le dispositif tarifaire

Pour accéder au Musée du Louvre, les visiteurs doivent acquitter un droit d'entrée. Mais la tarification prévoit différentes catégories de gratuité :

- Les jeunes de moins de 18 ans sont admis pour les collections permanentes et les expositions temporaires gratuitement sans distinction de nationalité ou de lieu de résidence.
- Les jeunes de moins de 26 ans ressortissant d'un pays membre de l'Espace économique Européen bénéficient aussi de la gratuité d'accès aux collections permanentes et les expositions temporaires.
- Des publics « porteurs de carte », adhérents à la Société des Amis de Louvre ou disposant d'une exonération pour différents motifs (enseignants, demandeurs d'emploi, journalistes, étudiants en école d'art, etc.) peuvent aussi accéder gratuitement sans acquitter de droit d'entrée. Ces visiteurs disposent d'une entrée réservée par le passage Richelieu.

En 2024, 28% des visiteur du Musée du Louvre ont bénéficié de la gratuité. 65% du public français a franchi gratuitement les portes du musée.

2.4 La desserte du musée

Le Musée du Louvre est situé au centre de Paris dans le 1er arrondissement, il est notamment accessible depuis :

- Le métro : stations « Palais Royal / Musée du Louvre » (lignes 1 et 7), « Tuileries » (ligne 1) et « Louvre Rivoli » (ligne 1) ;
- Les bus n° 21, 27, 39, 67, 68, 69, 72, 74, 85 et 95 ;
- En voiture : un parc de stationnement dont l'entrée se situe au 1 avenue du Général-Lemonnier et accessible par la galerie commerciale du Carrousel du Louvre ;
- En VELIB' ou vélo, plusieurs stations Vélib' se situent à proximité ;
- En taxi : dépose-minute possible au rond-point du Carrousel. La station la plus proche est située place André Malraux ; et
- En Batobus : Escale « Louvre », quai François Mitterrand.

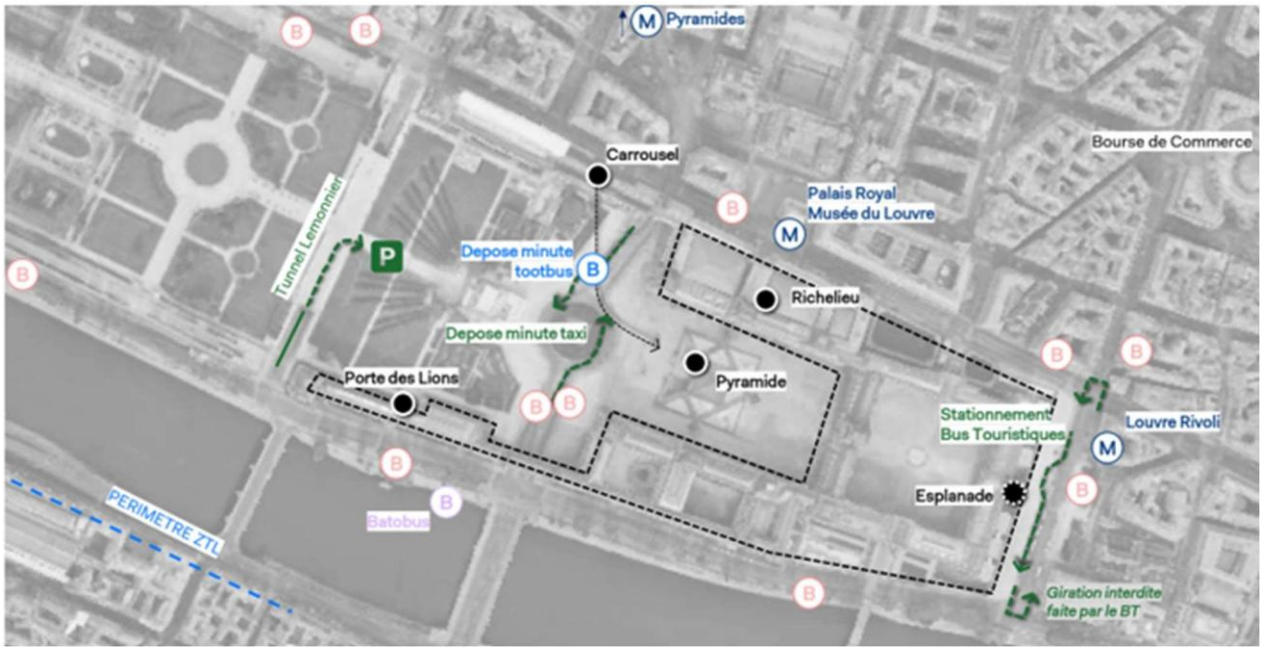


Schéma des réseaux de transport

2.5 Les accès du public

Le Louvre dispose aujourd'hui de quatre accès pour le public :

Accès Pyramide – Belvédère (54% des entrées)

Il s'agit d'une entrée pour les visiteurs individuels, divisée en 3 files :

- Visiteurs avec un billet horodaté ;
- Visiteurs sans billet, le Louvre conservant 12% de ses créneaux de visite en vente sur place ;
- Visiteurs en situation de handicap bénéficiant d'un accès prioritaire et sans attente. Ils ont ensuite accès au « tube », ascenseur panoramique de la Pyramide.

Accès Carrousel (22% des entrées)

L'accès par la galerie commerciale du Carrousel (propriété de l'Etat sous bail à construction pris par UNIBAIL-RODAMCO) et offre un accès direct depuis le métro ligne 1. Il est emprunté par :

- Personnes à mobilité réduite
- Groupes
- Visiteurs avec un billet

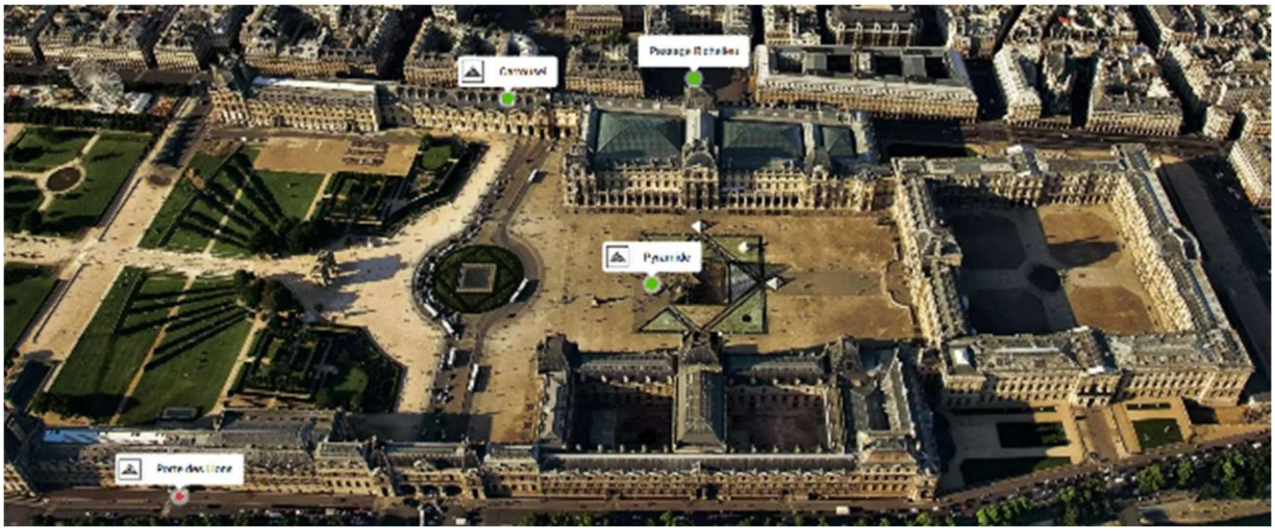
Accès passage Richelieu (22% des entrées)

Il est réservé :

- aux groupes,
- au public venant assisté à un événement ponctuel à l'auditorium,
- aux visiteurs « porteurs de carte » mentionnés au §2.2.

Accès Porte des Lions (2% des entrées)

Cet accès est actuellement fermé pour travaux depuis octobre 2024 et sera rouvert en décembre 2025. Il s'agit d'un accès pour les visiteurs individuels munis de billets, l'espace n'étant pas équipé d'une billetterie. Cet accès n'a pas vocation à connaître une croissance importante des flux, n'étant pas dimensionné pour cela.



Localisation des accès

2.6 L'accès logistique

L'accès de l'ensemble des livraisons du musée et des concessionnaires s'effectue par le tunnel Lemonnier, avenue du Général Lemonnier à l'ouest du musée. L'accès est relié au niveau S2, sous la Cour Napoléon, par une voie de desserte intérieure (VDI) qui permet l'irrigation de tout le musée y compris sous une partie de la Cour Carrée.

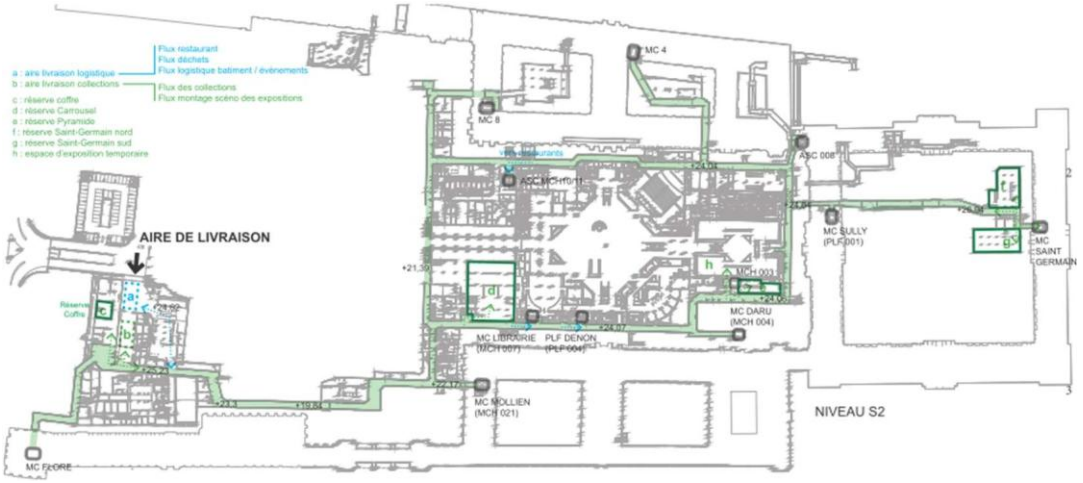


Schéma de localisation de la VDI au niveau S2

3. LE PROJET LOUVRE – GRANDE COLONNADE

3.1 Objectifs du projet

Le *Projet Louvre - Grande Colonnade*, objet du Concours pour ce qui concerne les travaux neufs, est conçu autour de quatre objectifs stratégiques majeurs :

- Offrir au public, en complément de l'espace Pyramide, des nouveaux accès au musée par la partie orientale du palais (Grande Colonnade). Il s'agit pour l'EPML de désengorger l'espace Pyramide afin de rétablir les conditions d'utilisation pour lesquelles il a été conçu. Ces nouveaux espaces d'accueil faciliteront les entrées/sorties du public au Louvre. Ils proposeront tous les services et le confort attendus du « plus grand musée du Monde.

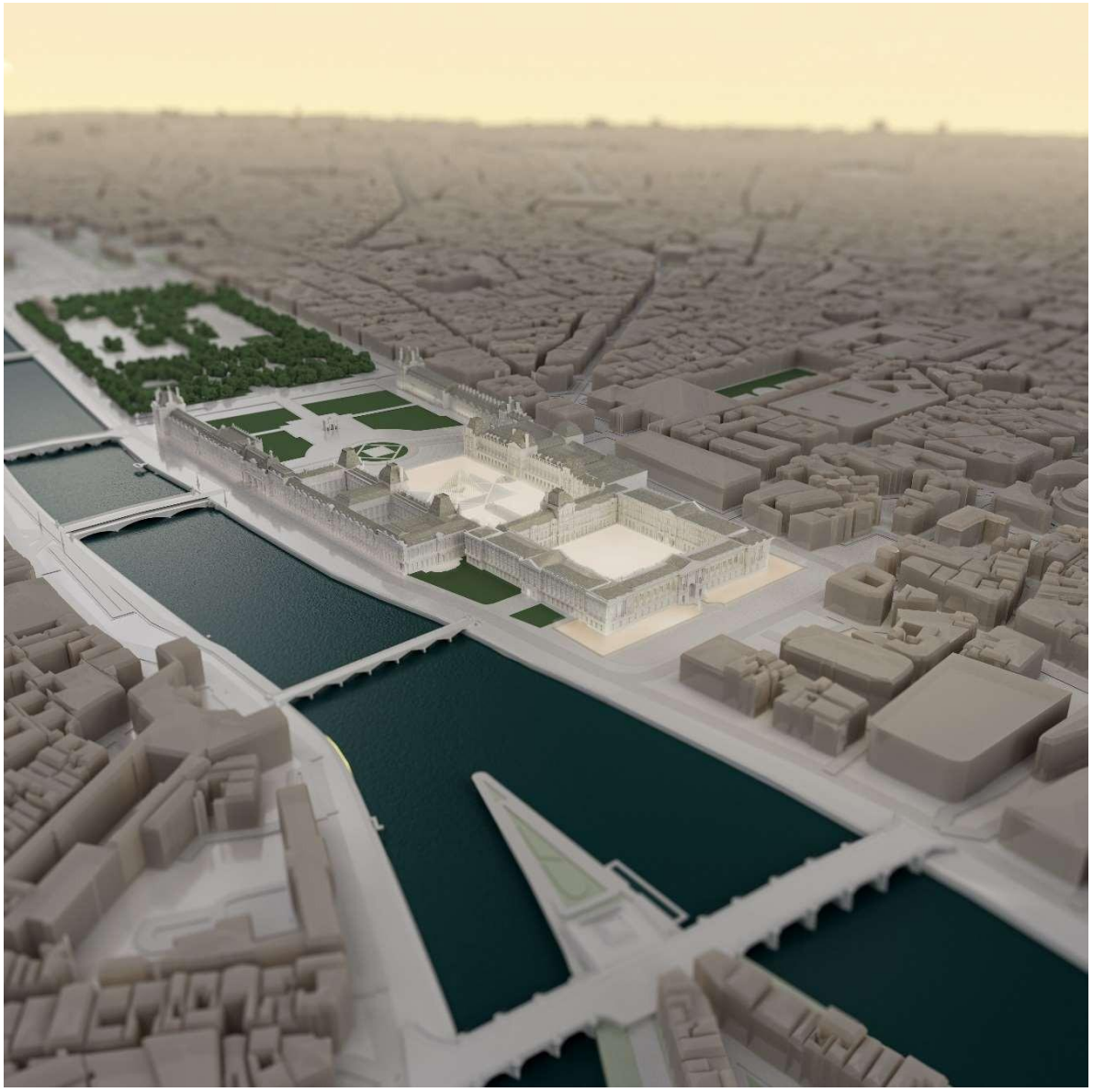
- Concevoir et réaliser de nouveaux espaces sous la Cour Carrée et les jardins périphériques afin d'y accueillir notamment un nouvel espace muséographique dédié à la Joconde, le *Parcours Joconde*. Cette opération permettra de faire « respirer » tout le musée et particulièrement l'aile Denon, actuellement la plus visitée, en redistribuant les flux de visite et d'améliorer significativement les conditions de visite dans l'ensemble du musée. Ce *Parcours Joconde* proposera par ailleurs aux visiteurs du Louvre une rencontre à la hauteur de leurs attentes avec cet immense chef-d'œuvre devenu iconique. Il aura aussi pour objectif de mieux le contextualiser et d'en offrir des clés de compréhension. Un nouvel espace d'exposition temporaire viendra compléter la programmation culturelle du musée. Les expositions temporaires constituent une dynamique essentielle en terme de créativité, de mobilisation scientifique et de fréquentation, en complément de la visite des collections permanentes.

- Mettre en valeur la Grande Colonnade, chef-d'œuvre de l'architecture classique française du XVIIe siècle, créé sous le règne de Louis XIV pour devenir l'entrée monumentale du Louvre. Le projet du « Grand Louvre » n'a pas embrassé le Palais dans sa totalité. Les aménagements conçus par I. M. Pei autour de la Pyramide se sont concentrés sur la Cour Napoléon et l'aile Richelieu sans interroger la Cour Carrée, la façade orientale du Palais et les espaces du quadrilatère Sully. Par ailleurs, depuis le creusement des fossés décidé par André Malraux dans les années 1960, l'esplanade située devant la Grande Colonnade demeure un espace impensé alors qu'il constitue à l'origine la principale façade du palais.

- Reconnecter le Louvre à son environnement et à la ville qui l'entoure. Cette opération désenclavera le palais et l'inclura dans une géographie culturelle dense et dynamique. Le périmètre concerné par le réaménagement urbain s'étend des fossés de la Grande Colonnade jusqu'au droit du front bâti donnant sur la place du Louvre. Par ailleurs, la rue de l'Amiral de Coligny et la place du Louvre souffrent d'un traitement urbain relativement médiocre alors que le front urbain faisant face à la Grande Colonnade, qui réunit à la fois l'église Saint-Germain l'Auxerrois, le beffroi et l'hôtel de ville du 1er arrondissement de Paris, forme un ensemble patrimonial de très grande qualité.

- Créer de nouvelles circulations tant horizontales que verticales au sein du quadrilatère Sully qui accueille les collections de plusieurs départements. Ce projet vise aussi à traverser de part en part le Musée du Louvre, le long de l'axe historique Est-Ouest du palais, assurant ainsi une connexion entre les nouveaux espaces sous la Cour Carrée et le hall Napoléon. Il permettra aussi d'assurer une meilleure distribution dans les étages du quadrilatère Sully ainsi qu'une plus grande fluidité des circulations des visiteurs. Ces travaux participent de l'objectif prioritaire d'une meilleure irrigation de l'ensemble du musée.

 La création des nouvelles circulations verticales est hors du périmètre du Concours, celle-ci étant confiée à la maîtrise d'œuvre ACMH. Néanmoins, le projet doit intégrer, dans l'organisation et la distribution des nouveaux espaces créés, et ce dès sa conception, ces besoins vitaux de circulation.



Le domaine du Louvre dans son état actuel, avec son environnement urbain immédiat (image de synthèse)

3.2 Structuration du projet autour de deux maitrises d'œuvre et périmètres d'intervention

Le *Projet Louvre - Grande Colonnade* fera l'objet de deux maîtrises d'œuvre distinctes, menées conjointement afin de répondre aux enjeux du projet.

La maîtrise d'œuvre sur monument historique

Cette maîtrise d'œuvre monument historique, concerne les travaux préparatoires et les interventions sur le bâtiment qui sont nécessaires pour la réalisation des travaux neufs. Ces travaux seront lancés en avance de phase (travaux préparatoires) et se poursuivront avec les travaux objet du Concours. Conformément aux dispositions du code du Patrimoine, ils seront pris en charge par l'ACMH territorialement compétent, François Chatillon.

Les travaux préparatoires ont été définis dans le cadre des études de diagnostic menées par l'ACMH au regard d'une analyse capacitaire du site. Ils sont directement liés à la stabilité, à la conservation et à la mise en valeur du monument historique. Ils visent à établir un socle technique et patrimonial stable, sur lequel pourront s'appuyer les futures interventions architecturales proposées par le maître d'œuvre du concours. Ils permettront notamment de :

- Réaliser l'ensemble des travaux d'excavation, de décaissement et de terrassement jusqu'aux niveaux souhaités, tout en assurant le suivi archéologique conformément aux prescriptions établies par le service régional de l'Archéologie ;
- Réaliser l'ensemble des travaux de dévoiement de réseaux pour assurer la continuité de fonctionnement dans le quadrilatère Sully ainsi que tous les travaux de réseaux et d'étanchéité provisoire des ouvrages pendant la période du chantier ;
- Créer des nouveaux sous-sols techniques, au Nord et au Sud sous les jardins de l'Oratoire et de l'Infante, pour permettre la continuité du fonctionnement du musée et la conservation des ouvrages pendant les travaux ;
- Dépolluer et démolir les locaux techniques et l'ensemble des ouvrages modernes construits sous la Cour Carrée et dans l'emprise du futur projet ;
- Instrumenter l'ensemble du quadrilatère Sully pour assurer le contrôle de la stabilité des bâtiments pendant toute la durée de l'opération ;
- Restaurer et modifier le cas échéant en fonction des aménagements paysagers du projet lauréat les grilles historiques ceinturant les jardins périphériques de l'Oratoire, de l'Infante et Raffet ;

Les interventions sur le monument historique rendues nécessaires par les travaux neufs porteront aussi sur :

- Les créations d'ouverture (percements) nécessaires dans le bâti ancien dans les soubassements et les sous-sols, dans le respect du cahier des charges patrimonial ;
- Les créations de circulations verticales dans le Quadrilatère Sully avec notamment le prolongement des escaliers monumentaux dits des Assyriens au Nord et des Egyptiens au Sud, situés de part et d'autre de la Colonnade ;
- La création de nouveaux espaces dans une partie des soubassements du quadrilatère Sully.

D'une manière générale, l'amélioration des circulations verticales de la région Sully, y compris la création de nouvelles plateformes élévatrices pour les personnes à mobilité réduite (PMR), ascenseurs et monte-charges sera placée sous la maitrise d'œuvre de l'ACMH

Ces travaux préparatoires et les interventions sur le monument historique rendues nécessaires par les travaux neufs sont détaillés dans le cahier des charges patrimonial figurant en **Annexe 03**.

Par ailleurs, concomitamment au *Projet Louvre - Grande Colonnade*, sera conduite, sous maitrise d'œuvre de l'ACMH, la rénovation et la modernisation du quadrilatère Sully, correspondant à la mise en œuvre du schéma directeur global de rénovation du musée (dans sa phase II), comprenant :

- La restauration du clos et couvert ;
- La modernisation de l'ensemble des équipements techniques du quadrilatère Sully.

Une maîtrise d'œuvre sélectionnée par le Concours

Cette maîtrise d'œuvre relative aux travaux neufs, objet du Concours et qualifiés sous le terme « création des nouveaux accès et espaces du musée du Louvre et aménagement de ses abords » concerne les éléments programmatiques suivants :

- La création et l'aménagement architectural et fonctionnel des nouveaux accès au musée depuis l'esplanade de la Grande Colonnade vers le niveau des actuels fossés, y compris l'aménagement paysager des fossés ;
- L'aménagement des nouveaux espaces crées par l'ACMH dans les soubassements du quadrilatère Sully ;
- La création et l'aménagement architectural, muséographique et scénographique des nouveaux espaces sous les trois quarts de la Cour Carrée (hors Louvre Médiéval) y compris l'ensemble des dispositifs de médiation culturelle et de signalétique associés ;
- Le traitement paysager intégral de la surface de la Cour Carrée ;
- La création et l'aménagement de nouveaux espaces enterrés (hors locaux techniques) :
 - au nord, sous les jardins de l'Oratoire en partie et le passage Marengo ;
 - au sud, sous le passage des Arts et le jardin Raffet ;
 - à l'est, sous l'esplanade de la Grande Colonnade ;
- Le réaménagement paysager de tous les jardins entourant le Quadrilatère Sully (Oratoire, Infante et Raffet) ;
- L'aménagement urbain et paysager des espaces extérieurs situés devant la Grande Colonnade afin de dégager une vision urbaine et paysagère cohérente, comprenant :
 - les fossés ;
 - l'esplanade Saint-Germain ;
 - la rue de l'Amiral de Coligny et ses insertions dans la rue de Rivoli et le quai François Mitterrand ;
 - la place du Louvre, jusqu'au front bâti de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, le beffroi et l'hôtel de ville du 1er arrondissement.

Il est précisé ici que le périmètre du Concours concerne pour partie une zone foncière appartenant à l'Etat (la « **Parcelle Louvre** ») et affectée à l'EPML, et pour une autre partie une zone foncière appartenant à la Ville (la « **Parcelle Ville** »), pour laquelle il a été confié par la Ville à l'EPML la maitrise d'ouvrage unique de l'opération.

La décomposition des différentes opérations de « Louvre Nouvelle Renaissance » est synthétisée dans le tableau suivant :

<table>
<tr><th>PROJET GLOBAL</th><th>OPERATIONS SECTEUR SULLY</th><th>MAITRISE D'OUVRAGE</th><th>SOUS-OPERATION</th><th>MAITRISE D'ŒUVRE</th></tr>
<tr><td rowspan="3">« Louvre – Nouvelle Renaissance »

(à l'échelle du domaine)</td><td rowspan="2">Louvre – Grande Colonnade</td><td rowspan="2">EPML

avec OPPIC en qualité de maitre d'ouvrage délégué</td><td>Création de nouveaux accès et espaces du musée et aménagement de ses abords</td><td>Lauréat du Concours</td></tr>
<tr><td>Travaux préparatoires et interventions patrimoniales pour la création des nouveaux accès et espaces du musée ainsi que la adaptation des circulations verticales dans le Quadrilatère Sully</td><td rowspan="2">François Chatillon, ACMH territorialement compétent</td></tr>
<tr><td>« Louvre demain »

Schéma directeur - Quadrilatère Sully</td><td>EPML</td><td>Restauration du clos et du couvert et modernisation de ses équipements techniques</td></tr>
</table>

<u>Les périmètres d'intervention des maîtrises d'œuvre</u>

<u>Concernant le domaine national du Louvre et des Tuileries</u>

Avec une surface potentielle en sous-sol de l'ordre de 9 400 m² sous la Cour Carrée (hors Louvre Médiéval) à laquelle s'ajoute une surface de l'ordre de 3 600 m² sous les jardins de l'Oratoire et de l'infante/ Raffet, ces espaces constituent la principale réserve foncière du secteur oriental du Musée du Louvre.

Les abords du Quadrilatère Sully, à savoir les fossés Saint-Germain au pied de la Grande Colonnade et leurs retours nord/sud, l'esplanade Saint-Germain les espaces en surface des jardins de l'Oratoire, de l'Infante et Raffet représentent un total disponible de l'ordre de 20 000 m².

<u>Concernant le domaine public de la Ville de Paris</u>

Les espace de la Ville de Paris intégrés au périmètre du projet représentent une surface de l'ordre de 13 000 m².

Coordination entre les deux maîtrises d'œuvre dans un contexte patrimonial protégé

Les équipes candidates ne sont pas tenues de justifier d'une compétence spécifique sur le bâti classé, cette mission étant portée exclusivement par l'ACMH territorialement compétent, qui est maître d'œuvre des travaux de restauration des immeubles classés au titre des monuments historiques appartenant à l'État dont il assure la surveillance (en application de l'article R621-27 du code du patrimoine).

Compte tenu de leur très haute valeur patrimoniale, la proposition devra faire l'objet d'une mise au point commune entre le lauréat du Concours et l'ACMH avant présentation au Contrôle scientifique et technique (CST).

Au cours des études, les interfaces entre ouvrages neufs et bâti ancien impliqueront une coordination fine entre les deux maîtrises d'œuvre, celle de l'ACMH en charge de la conservation, restauration, mise la valeur ainsi que des travaux préparatoires impactant la stabilité ou le fonctionnement général du monument et celle de l'équipe lauréate du Concours en charge des ouvrages neufs. Dans son avis du 12 juin 2025 (**Annexe 04**), la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture appelle l'attention sur le rôle de coordination générale que devra jouer l'ACMH territorialement compétent sur l'ensemble des interventions, afin de répondre à l'enjeu patrimonial général.

Cette coordination sera indispensable pour :

- anticiper les impacts structurels ou visuels des ouvrages neufs sur le monument classé ;
- intégrer les contraintes liées aux travaux préparatoires (consolidations, accès, protection) ;
- garantir la cohérence d'ensemble du projet architectural.

Il est entendu que chaque maître d'œuvre aura l'entière responsabilité des ouvrages dont il aura la charge et qu'ils devront l'un comme l'autre se conformer aux règles des interventions sur immeuble classé, notamment au CST qui sera seul habilité à arbitrer. Pour des raisons à la fois techniques et patrimoniales, les deux équipes de la maîtrise d'œuvre devront coordonner leurs études et leurs travaux en amont des présentations au CST pour en vérifier la pertinence et la faisabilité.

3.3 Acteurs et partenaires du Projet Louvre – Grande Colonnade

L'Etablissement Public du Musée du Louvre (EPML), maître d'ouvrage et maître d'usage

L'EPML, maître d'ouvrage et utilisateur dans le cadre du *Projet Louvre – Grande Colonnade*, est responsable des orientations programmatiques et de l'ensemble des actions relevant en particulier :

- des études des publics ;
- des données concernant les flux actuels ;
- des études de marché notamment concernant les offres commerciales susceptibles d'être accueillies dans les futurs espace ;
- de l'organisation du déplacement et des transferts des collections, des mouvements des œuvres et du relogement des personnels du musée, avec la libération des espaces de tout mobilier ou équipement mobile, avant le démarrage du chantier ;
- du plan de sauvegarde des biens culturels ;
- des réaménagements muséographiques dans les espaces du quadrilatère Sully impactés par le *Projet Louvre - Grande Colonnade* ;
- de la sélection et du déploiement des œuvres qui seront intégrées dans les espaces créés du *Projet Louvre - Grande Colonnade* ainsi que leurs soclages morphologiques le cas échéant ;
- de la mise en fonctionnement des espaces après travaux et du premier équipement (mobilier et équipements non intégrés au bâtiment) ;

- de la production des contenus de médiation culturelle (cartels, multimédia/numériques, cartographies et illustrations) ;
- de la charte graphique générale y compris celle de la signalétique (culturelle et directionnelle).

L'Oppic, maître d'ouvrage délégué

Pour le développement de son *Projet Louvre - Grande Colonnade*, l'EPML a souhaité bénéficier de l'assistance et de l'expertise de l'Oppic dans un premier temps par le biais d'une convention d'études préalables pour l'accompagner dans les études de programmation, de faisabilité et de diagnostic, ainsi que dans la procédure de choix du maître d'œuvre du *Projet Louvre - Grande Colonnade*.

Il sera conclu entre l'EPML et l'Oppic, à compter de la désignation du lauréat du Concours, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage « relative aux phases d'études de conception et de réalisation des travaux », portant sur le périmètre du *Projet Louvre - Grande Colonnade*, placé sous une double maîtrise d'œuvre : celle de l'ACMH et celle lauréate du Concours.

L'Architecte en chef des Monuments Historiques

L'ACMH territorialement compétent, François Chatillon, a été nommé le 5 décembre 2024. Il est titulaire d'un marché pour une mission d'études de diagnostic relative aux travaux préparatoires et aux interventions sur le monument rendues nécessaires par les travaux de création des nouveaux accès et espaces du musée et au réaménagement de ses abords, objet du Concours. Il lui sera ultérieurement confié un marché de maîtrise d'œuvre relatif à ces mêmes travaux. Il est donc partie prenante du *Projet Louvre - Grande Colonnade*.

Comme évoqué précédemment, il lui sera également confié un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale du quadrilatère Sully menée concomitamment au *Projet Louvre - Grande Colonnade* dans le cadre du déploiement du schéma directeur global de rénovation du musée.

Parties prenantes et partenaires associés ou à associer au stade des études

- Le **ministère de la Culture**, ministère de tutelle de l'EPML, également en charge de l'architecture et du patrimoine, à travers ses différentes directions générales et son inspection ;
- La **Ville de Paris**, interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage concernant de le réaménagement des espaces urbains intégrés dans le programme. Le *Projet Louvre - Grande Colonnade* concerne en effet côté Est (esplanade de la Grande Colonnade et place du Louvre) la Parcelle Louvre et pour une autre partie la Parcelle Ville. Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de la Ville et ceux relevant de l'EPML, en particulier leur imbrication et leur complémentarité, ainsi que de l'unicité du *Projet Louvre-Grande Colonnade* en terme patrimonial, architectural, culturel, urbanistique, écologique et logistiques (transports et flux), la maîtrise d'ouvrage a été transférée par la Ville de Paris à l'EPML, conformément à l'article L. 2422-12 du code de la commande publique, pour que cette opération soit réalisée sous une maîtrise d'ouvrage unique.
- Les **services déconcentrés de l'Etat**, au regard des enjeux patrimoniaux, urbains, techniques et réglementaires, et de leur caractère fortement structurant pour le projet, qui sont d'ores-et-déjà associés au projet, et notamment:
 - la **Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)** et l'ensemble de ses services (Conservation Régionale des Monuments Historiques, Service Régional de l'Archéologie, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et l'Architecte des Bâtiments de France) ;
 - la **Préfecture de Police** et notamment ses services compétents dans les domaines de la sécurité du public, de l'accessibilité, de la sûreté et de la circulation ;
 - la **Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) ;**

- la **Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT).**

- **Ile-de-France Mobilités et la RATP** au regard des enjeux portés par le projet sur les transports urbains et plus particulièrement sur la connexion et/ou la proximité avec ses propres infrastructures (lignes 1 et 7 notamment).
- l'ensemble des **concessionnaires de réseaux** alimentant ou traversant les espaces impactés par le projet.

Et plus généralement de tous les acteurs et partenaires que le maître d'ouvrage et son délégataire estimeront nécessaire d'associer aux réflexions ou que le titulaire signalera au maitre d'ouvrage comme pertinent à solliciter.

4. OBJECTIFS PROGRAMMATIQUES POUR LA CREATION DE NOUVEAUX ACCES ET DE NOUVELLES CIRCULATIONS

4.1 Un projet portant l'identité du Musée du Louvre

Les nouveaux espaces d'accueil doivent être porteurs de l'identité du Louvre. Pour se faire, ces nouveaux espaces présenteront des œuvres des collections du musée. Dès leurs premiers pas, les visiteurs devront avoir la compréhension qu'ils pénètrent à la fois dans un musée mais également dans un palais qui illustre à lui seul l'histoire de France. Le choix des collections présentées est lié à la nature des espaces créés et aux impératifs de conservation préventive, ce qui conduira à privilégier les collections monumentales lapidaires toutes époques confondues, en dialogue avec des œuvres contemporaines créées à l'occasion, dans l'objectif de poursuivre le dialogue que le Louvre a toujours eu avec les artistes de son temps.

4.2 Des espaces généreux, dotés des services nécessaires aux visiteurs et fonctionnels

Elément essentiel, les nouveaux accès devront proposer une surface généreuse, et devront permettre au public de circuler de manière aisée. Une attention particulière devra être apportée au confort visuel, acoustique et climatique des espaces pour les visiteurs et pour les agents de l'EPML qui y travailleront quotidiennement.

La signalétique qu'elle soit d'orientation ou culturelle devra également faire l'objet d'une attention toute particulière par le maître d'œuvre du concours. La taille du musée, la diversité des collections et les nouvelles circulations nécessiteront la mise en œuvre d'une signalétique explicite et adaptée aux attentes d'un public très diversifié en reprenant la charte graphique existante du Musée du Louvre.

Les nouveaux accueils devront aussi proposer les services attendus et souhaités par les visiteurs au sein d'une grande institution muséale, et notamment :

- les services nécessaires et suffisamment bien dimensionnés participant au confort de visite : des vestiaires en libre-service, des sanitaires en nombre et en volume suffisants, notamment pour les personnes en situation de handicap et les familles.
- un comptoir d'informations permettant l'orientation du public. Il sera complété par une information numérique sur écran permettant au public de découvrir l'actualité du Louvre ;
- un comptoir d'assistance au public sera également installé dans cet espace afin de répondre aux différents besoins matériels exprimés par le public (chaise roulante, poussette enfant, dépôt de plainte pour vol, etc.) ;
- un comptoir dédié aux audioguides devra être pensé pour assurer le paiement, la distribution et le retour des audioguides empruntés.
- des lieux de détente et d'attente confortables et bien dimensionnés permettant au public de préparer sa visite, de se regrouper en famille ou tout simplement de se reposer.

Si la qualité architecturale et esthétique sera recherchée dans ces espaces d'accueil, le Musée du Louvre portera une grande attention au caractère fonctionnel des propositions, leur simplicité d'utilisation et l'optimisation des espaces évitant toute perte d'espace. Des locaux servants permettront d'assurer le bon fonctionnement de ces espaces.

Pour les équipes du Louvre et ses prestataires présents sur place, des salles de repos complétées de sanitaires seront disposées de manière à réduire les distances pour y accéder et devront être conçues de manière à permettre des pauses de qualité aux équipes.

La surface allouée aux circulations et espaces de déambulation sera déterminée par le maître d'œuvre du concours en fonction de ses propositions spatiales et des conclusions de son analyse des flux tant au stade du Concours que des études de maîtrise d'œuvre.

4.3 Une offre commerciale variée de restauration et de librairie-boutique

Dans son état actuel, le Louvre propose une offre de restauration insuffisante au regard de sa fréquentation aboutissant à une saturation des espaces prévus à cet effet et à un « envahissement » des circulations lié à la consommation des produits achetés dans les comptoirs de vente à emporter. Le projet doit permettre d'accroître cette offre et de poursuivre l'amélioration en volume, diversité et en qualité.

L'offre de restauration sera disposée à la fois dans les zones hors douane et dans les zones sous douane. Le principe d'une mise en concession déjà appliqué sera maintenu. Il est demandé, dans le cadre de la mission de maitrise d'œuvre objet du Concours, la création des espaces mais pas l'aménagement intérieur qui relèvera des concessionnaires sur la base d'un cahier des charges élaboré par le maitre d'œuvre lauréat du Concours et validé par l'EPML.

Dans le secteur oriental du musée objet du Concours, les espaces de restauration pourront être physiquement séparés. Les futurs contrats de concession qui seront conclus par le maitre d'ouvrage prévoiront des gammes tarifaires variées pour une offre qualitative et adaptée aux différentes heures d'ouverture. Le Musée du Louvre souhaite une offre de type *restaurant* hors douane et une offre de type *cafétéria* sous douane. Les modalités de consommation sur place devront être étudiées et dimensionnées avec précision pour éviter toute consommation dans les espaces en contact direct avec les œuvres.

L'offre de librairie boutique devra aussi être dimensionnée et organisée pour un flux de public important et sur des horaires équivalents à ceux du musée, en complément de celle existant sous la Cour Napoléon. Ce nouvel espace sera de préférence hors douane. La possibilité pour cette librairie boutique d'accueillir des événements (séance de signature d'auteurs, échanges avec le public dans des petits formats) est souhaitée. Une offre de ce type pourra être mise en place sous réserve de disposer d'un accès direct de l'extérieur, hypothèse qui sera étudiée par le maître d'œuvre du concours.

Enfin, une offre de librairie-boutique, sous forme de deux comptoirs de vente, sera proposée à la sortie du *Parcours Joconde* ainsi qu'à la sortie de la salle d'exposition temporaire, chacun étant suffisamment dimensionné au regard des flux de visiteurs.

Des locaux servants et logistiques permettront d'assurer le bon approvisionnement et le fonctionnement de tous les espaces commerciaux.

4.4 De nouvelles circulations accessibles pour tous les visiteurs

Les nouveaux accès au musée par la Grande Colonnade permettront l'écriture d'un nouveau parcours de visite sur l'axe principal est-ouest, depuis ces nouvelles entrées, à travers les espaces créés sous la Cour Carrée jusqu'aux espaces existants du musée. Ces cheminements, associés à un renforcement des circulations verticales dans le quadrilatère Sully, notamment dans les escaliers côté Nord (dit des Assyriens) et côté Sud (dit des Egyptiens), permettront de mieux desservir les salles muséographiques situées dans cette partie du musée et aujourd'hui parmi les moins fréquentées du musée.

Point essentiel, pour l'accessibilité de tous les publics, les espaces créés sous la Cour Carrée et sous les jardins périphériques, seront situés sur le plan altimétrique sur le niveau S1 du Musée du Louvre, correspondant à la mezzanine sous Pyramide, soit environ à la cote +/-28,20 NGF. Le public pourra donc circuler sans aucune rupture de niveau sur l'ensemble de ce parcours.

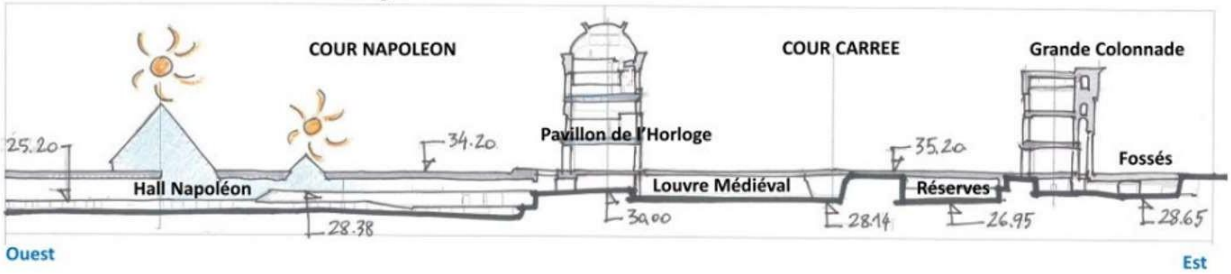
Les grands principes de circulation devront être déployés dans sa partie orientale de la manière suivante :

- L'axe est-ouest sera prolongé sous la Cour Carrée depuis les espaces sous la Pyramide (donnant accès aux ailes Denon et Richelieu), vers les nouveaux accès de la Grande Colonnade permettant ainsi de desservir les nouveaux espaces d'expositions temporaires et le *Parcours Joconde*, mais également le Louvre médiéval ;

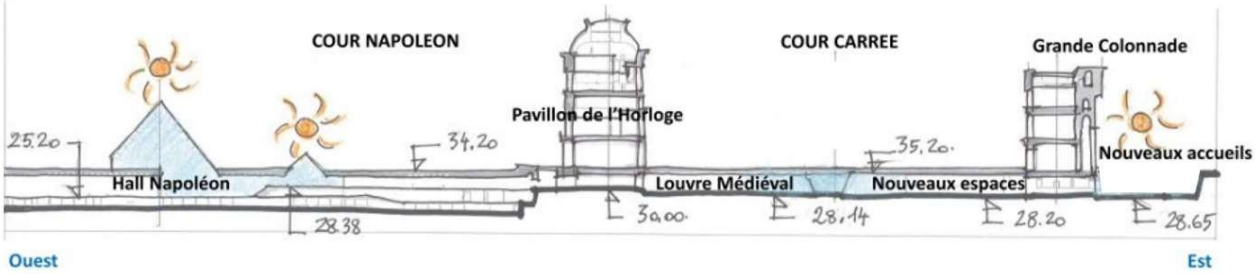
- Un axe nord-sud, à créer, permettant d'irriguer depuis les nouveaux espaces sous la Cour Carrée, les espaces muséographiques du quadrilatère Sully ;
- Les nouveaux espaces d'expositions temporaires et le *Parcours Joconde* seront accessibles directement depuis les nouvelles entrées. Les principes de tarification relatifs à ces espaces sont en cours de réflexion, ils pourront avoir un impact sur le positionnement des postes de contrôle à l'entrée de ces espaces spécifiques.

Dans le cadre du Concours, le maître d'œuvre devra porter une attention particulière à la gestion des flux dans les espaces de circulation et de déambulation. Ils devront être adaptés à la fréquentation envisagée dans les nouveaux espaces créés, tout en offrant une qualité d'usage en cohérence avec le statut de ce nouvel accès. Ces espaces représentent en effet un enjeu fort du projet avec des réponses très attendues : (i) sur le plan fonctionnel pour assurer une gestion fluide des visiteurs et (ii) sur le plan architectural dans la mesure où, en l'absence de lumière naturelle, ces espaces doivent être traités avec le plus grand soin et offrir des matériaux de grande qualité et de haute tenue compte tenu des flux de visiteurs.

Le musée du Louvre aujourd'hui



Le musée du Louvre demain



Les nouveaux accès desserviront les espaces créés sous la Cour Carrée : celui dédié à la présentation de la Joconde, le nouvel espace d'expositions temporaires ainsi qu'un espace modulable pour la programmation culturelle, scientifique et évènementielle. Ces accès fonctionneront en entrée et sortie. De ce fait, ils devront être conçus et dimensionnés pour accueillir des flux croisés.

Pour créer ces nouveaux accès au musée, l'esplanade située devant la Grande Colonnade sera réaménagée afin de relier de manière progressive le niveau de la voirie à celui des fossés. Le traitement de la différence altimétrique constitue l'enjeu majeur du projet pour assurer un cheminement à la fois accessible pour tous les publics, confortable et parfaitement intégré sur le plan patrimonial, architectural et urbain.

Ces nouveaux accès complèteront l'accès par la Pyramide (desservi via la Cour Napoléon, le passage Richelieu ou l'entrée Carrousel reliée à la station de métro *Palais Royal – Musée du Louvre*) et n'ont pas vocation à s'y substituer. Les données relatives à la fréquentation publique actuelle ainsi que les premières études de flux ont permis de définir les modalités et logiques de répartition des

publics entre ces deux pôles d'accès au musée, en tenant compte de la nature de visite (collections permanentes, exposition temporaire, programmation culturelle) et du type de visiteurs (individuels, groupes, adhérents, visiteurs bénéficiant de la gratuité, etc.) et seront précisées dans le programme détaillé de l'opération.

Enfin, le maître d'œuvre du concours pourra éventuellement réfléchir à une liaison avec la station de métro *Louvre Rivoli* de la ligne 1. La proximité de la station de métro *Pont Neuf* de la ligne 7 offrira également de nouvelles opportunités d'accès au Musée du Louvre.

4.5 Des dispositifs de sécurité modulables et articulés avec la vente et le contrôle des billets

La fluidité de la circulation entre l'entrée du musée et l'arrivée dans les espaces muséographiques est un enjeu majeur. Toutes les étapes préparatoires (contrôle sécurité, contrôle des billets, vestiaires, etc.) au sein des nouveaux accès devront impérativement être calibrées pour éviter la mise en place d'une « gestion de flux » générant des effets de *stop and go* pénibles pour les visiteurs et générateurs de complexités opérationnelles pour les équipes. Par ailleurs, l'objectif est de disposer d'un espace « sous douane », ce qui implique que contrôle de billets et contrôle de sécurité soient menés en continuité dans une succession fonctionnellement efficace.

- L'insertion des dispositifs de contrôle de sécurité à l'entrée du musée devra être étudiée précisément dans la conception des nouveaux accès. Leur inscription dans l'espace pourra sans doute être allégée grâce à l'utilisation de technologie avancées. L'EPML attend du maître d'œuvre du concours une réflexion précise sur ce point qui conditionne la gestion des flux au sein du musée. Une proposition alliant insertion dans un site exceptionnel et efficacité en termes de débit et de sécurité devra être recherchée. Ce nouveau dispositif devra aussi être modulable permettant de répondre à la diversité des situations qui se présentent au Musée du Louvre allant de la gestion quotidienne à l'organisation d'événements d'une ampleur exceptionnelle. Une grande attention devra aussi être portée aux conditions de travail pour les équipes en charge de cette mission et à l'ergonomie des postes de travail.
- Le principe d'une vente en ligne horodatée et à l'avance demeurera le principal moyen de vente. En 2024, 88% des billets sont vendus en ligne et 12% sur place. La vente sur place sera néanmoins maintenue pour capter le public de passage et ainsi compenser les réservations faites mais non honorées qui sont constatées, notamment sur les billets bénéficiant d'une gratuité. Cette vente sur place pourra être opérée en ligne en complète autonomie par les visiteurs, par des agents ainsi que par des distributeurs automatiques de billets. Elle concernera aussi les billets pour la programmation culturelle. Le positionnement de la nouvelle billetterie devra être étudié avec attention et articulé avec celui des contrôles de sécurité et des contrôles de billets.
- Le principe d'une jauge maximale est également maintenu et sera adapté à la nouvelle configuration muséale. En ce qui concerne le *Parcours Joconde*, celui-ci disposera de sa jauge propre.
- Le comptage des visiteurs doit aussi bénéficier d'un outil dédié et intégré dès l'aménagement de ces espaces. Cette opération complète la vérification des billets et permet ainsi de faire des contrôles de cohérence entre les données de différentes sources.
- L'étape du contrôle des billets est un enjeu crucial dans la séquence d'accueil du public, car elle constitue le second point potentiel d'engorgement dans la circulation des visiteurs. Le Musée du Louvre réfléchit aux dispositifs les plus modernes pour assurer cette mission. Les postes de contrôle devront être en nombre suffisant pour assurer une qualité de service et garantir le caractère exhaustif des contrôles.

4.6 Une doctrine moderne de surveillance articulant présence sur le terrain et équipements des espaces et des collections

La sûreté a pour mission d'assurer la protection des œuvres contre tout acte de malveillance (attaque, vandalisme, action militante, etc.) mais aussi de garantir la bonne gestion des flux de visiteurs et la sécurité globale du public (lutte contre les pickpockets, incivilités, etc.). Le projet devra sur ce point faire appel aux outils les plus modernes permettant aux équipes d'assurer la surveillance des espaces publics ainsi que des salles présentant des collections. Cela suppose un équipement complet en caméra de surveillance de tout le musée et le déplacement du poste de contrôle de zone (PCZ) couvrant les nouveaux espaces créés, en relation avec le poste central de contrôle (PCC) qui sera modernisé dans le cadre du schéma directeur d'équipement de sécurité que mettra en œuvre le Musée du Louvre à partir de 2026. Le système de vidéo-surveillance s'appliquera aussi à tous les espaces d'accueil et les circulations. En complément de ce dispositif de vidéosurveillance, la doctrine concernant les dispositifs de protection rapprochée de œuvres (vitrines, mises à distance) et la détection rapprochée des œuvres (alarmes) devra être étudiée. Les équipements de sûreté et de protection des œuvres s'appliqueront :

- aux espaces d'accueil accueillant des œuvres ;
- au *Parcours Joconde* ;
- à l'espace d'expositions temporaires (déployés en fonction des formats et des scénographies des expositions).

4.7 Une impérative prise en compte des enjeux de sécurité incendie

Le Musée du Louvre est un établissement recevant du public (ERP) de 1ère catégorie, de type Y, avec des activités secondaires de types L, M, N et R. Il est organisé en cinq « régions » distinctes (les régions Napoléon, Lemonnier, Denon, Richelieu et Sully). Dans ce cadre, le projet devra s'inscrire dans la stratégie globale du musée et respecter les règles de sécurité incendie propres aux ERP de 1ère catégorie. Il s'agira notamment d'assurer la cohérence des dispositifs de sécurité incendie à la fois au niveau de la Région Sully et de l'ensemble du musée.

5. LE PARCOURS JOCONDE, LES ESPACES DE PROGRAMMATION ET EVENEMENTIELS

5.1 Le Parcours Joconde

La Joconde est un chef d'œuvre insigne des collections du Musée du Louvre et constitue un point d'attraction pour des millions de visiteurs. Située actuellement dans la salle des Etats, la plus grande salle du musée, ce tableau génère des flux massifs au sein de l'aile Denon, qui abrite par ailleurs deux autres œuvres mondialement célèbres (la Vénus de Milo et la Victoire de Samothrace). Il en résulte un effet de concentration des publics incompatible avec l'exigence d'une rencontre qualitative avec cette œuvre. Les conditions de présentation de la Joconde sont médiocres : la foule et le niveau sonore de la salle ne permettent pas d'apprécier ce chef d'œuvre. Par ailleurs, la collection de peintures vénitiennes présentée dans la même salle est négligée, le volume sonore élevé et la densité du public ne permettant pas de bien la contempler. Cette visite n'est finalement pas à la hauteur des espérances du public qui exprime souvent sa déception.

La conception, la réalisation d'une nouvelle proposition de très haute qualité constitue donc un enjeu stratégique pour le Musée du Louvre. L'objectif est de créer un ensemble de salles qui constitue un parcours muséographique : le *Parcours Joconde*. La qualité architecturale, le confort acoustique et climatique, les modalités de présentation de l'œuvre (vitrine, éclairage), le dimensionnement et l'organisation fonctionnelle de cet espace doivent être conçus de manière à proposer aux visiteurs une expérience de visite marquante.

Le projet doit proposer une réponse totalement nouvelle et qualitative. Il sera conçu de façon à permettre une immersion progressive du public jusqu'à la découverte de l'œuvre puis vers une ouverture sur le reste des collections. Une réponse à la hauteur du chef d'œuvre qu'il mettre en scène est attendue. Le programme fonctionnel précisera le volet muséographique du *Parcours Joconde*.

L'organisation fonctionnelle envisagée est la suivante :

- une première séquence de médiation de contextualisation du tableau. L'œuvre sera présentée au sein d'un parcours de médiation et d'interprétation favorisant sa compréhension (histoire, contexte) et expliquant son statut devenu tout à fait unique au cours de l'histoire ;
- la salle de présentation de la Joconde qui bénéficiera d'un nouveau dispositif climatique et de protection ;
- une seconde séquence de médiation proposant des approfondissements et invitant le public à poursuivre sa visite et à découvrir les autres collections du musée.

L'aménagement d*u Parcours Joconde* sera dimensionné et réalisé sur la base d'une étude de gestion des flux. Il est donc attendu du maître d'œuvre du concours une réponse qui soit à la fois de nature architecturale et fonctionnelle. Enfin, il est prévu un espace commercial en sortie du *Parcours Joconde* ainsi que des locaux servant pour assurer le bon fonctionnement de ce parcours.

Il n'est pas envisagé d'installer d'autres œuvres dans le *Parcours Joconde*, la nouvelle présentation de ce tableau devant justement inciter le public à une découverte des collections du musée. Cette possibilité doit toutefois pouvoir être envisagée à terme dans le cadre de l'évolution de cet espace.

Afin de garantir un fonctionnement opérationnel de qualité, une jauge quotidienne maximale de créneaux horodatés sera mise en place. Elle sera accompagnée d'une tarification spécifique, étant entendu que le Louvre ne vendra jamais des billets pour la seule visite du *Parcours Joconde*. Il sera systématiquement proposé avec l'accès à l'ensemble du musée.

5.2 Un espace d'exposition temporaire de haut niveau technique et d'accès direct

Le Musée du Louvre ne bénéficie pas d'espaces d'exposition temporaire à la hauteur de ses besoins et des attentes pour un musée de son envergure. Il est prévu de créer un nouvel espace, constitué d'un plateau libre, de grande hauteur (5,50 mètres *a minima*) et entièrement modulable en fonction des scénographies d'exposition. Cet espace sera complété de locaux annexes (réserve d'œuvres

en transit, zone logistique associée) ainsi que des moyens d'accès techniques pour les mouvements des œuvres.

Cet espace devra disposer d'équipements techniques permettant de répondre à tous les formats d'expositions, aussi bien en plafond (grill technique) qu'au niveau du sol (plancher technique). Il bénéficiera d'un accès indépendant permettant ainsi de ne pas croiser le public venant pour les collections permanentes, même si la liaison entre les deux ensembles devra être possible pour le public souhaitant bénéficier de toute l'offre du musée. Ce nouvel espace devra aussi être accessible pour les visiteurs venant de la Pyramide.

Cet espace comprendra un comptoir de vente dédié en sortie directe d'exposition et des sanitaires à proximité pour le public. Il disposera aussi de locaux servants et logistiques pour assurer son bon fonctionnement (livraison entrante et sortante, conditionnement, salle de repos pour les personnels, qu'ils soient du Louvre, des prestataires ou des prêteurs etc.).

5.3 Une salle modulable utilisable pour la programmation culturelle, scientifique et évènementielle

Le *Grand Louvre* a été l'occasion d'une forte innovation dans les musées français avec la création d'un auditorium. Cet équipement est devenu désormais une évidence mais le format « frontal » conçu avec une scène large mais peu profonde et un gradin fixe est contraignant et ne permet que certaines utilisations. Il doit être complété par un autre espace d'une jauge de 150 à 200 personnes assises permettant des usages diversifiés :

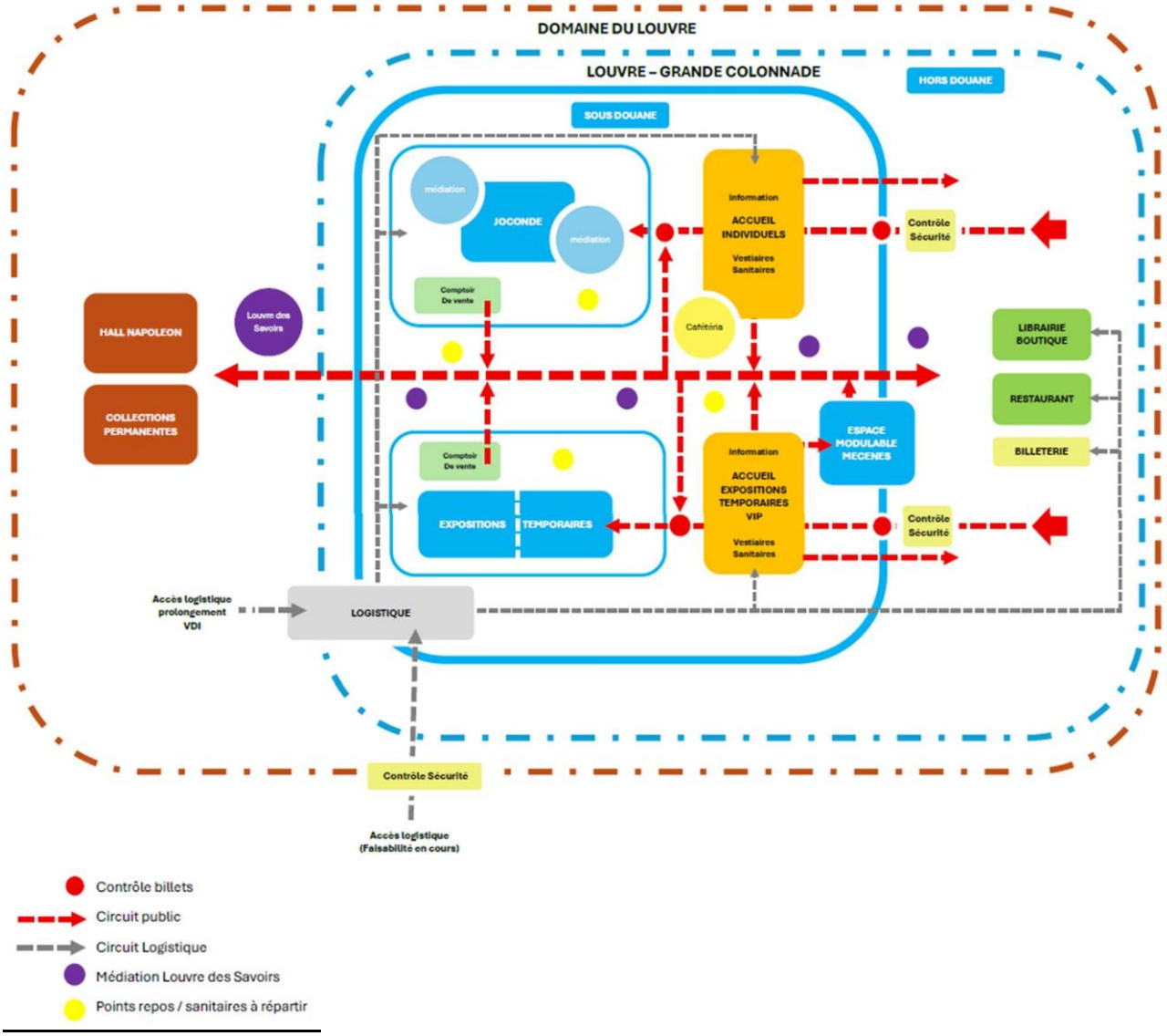
- Des événements liés à la programmation scientifique et culturelle conduite par les départements et les directions de programmation sous la forme de journées d'études et de colloque ou conférence inaugurale d'exposition. Le Musée du Louvre disposera ainsi d'un outil complémentaire de l'auditorium permettant de mieux répondre à ses besoins et à ses missions de diffusion culturelle et scientifique.
- Une utilisation pour la programmation de médiation, en complément des espaces du Studio situés à proximité de la Pyramide.
- Une utilisation événementielle par les mécènes au titre des contreparties qui leur sont dues pour organiser des événements.

La modularité de cette salle implique de la doter d'un foyer, d'une régie adaptée, des équipements techniques et des locaux servants et logistiques (sanitaires, vestiaires, local de stockage et régie, local traiteur.

5.4 Tableau de surfaces par entités fonctionnelles et organigramme fonctionnel

ENTITES FONCTIONNELLES	SURFACE UTILE
Accueils (individuels, porteurs de cartes, visiteurs pour les expositions temporaires dans le nouvel espace dédié)	4 400 m²
Parcours Joconde	3 300 m²
Expositions temporaires	1 900 m²
Espace modulable	500 m²
Espaces commerciaux (boutique, restaurant)	1 000 m²
Logistique bâtiment	1 200 m²
Circulations générales horizontales	*pour mémoire*
Locaux et galeries techniques	*pour mémoire*
TOTAL	**12 300 m²**

Organigramme fonctionnel



6. UNE CONCEPTION INTEGREE DU MUSEE SUR LES PLANS TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

6.1 Un projet visant une accessibilité universelle

S'adressant à tous les visiteurs, de tous âges et de toutes cultures, l'offre de visite devra permettre une pratique individuelle, en famille, en groupe, avec ou sans accompagnement humain ou numérique, accessible à tous L'accessibilité sera pensée comme inclusive et sur la base d'une conception universelle, ce qui permettra à tous les visiteurs de se retrouver et de partager une expérience partagée.

6.2 Un projet associé à une remise à niveau technique d'ensemble du musée

Le *Projet Louvre - Grande Colonnade* doit s'articuler avec la remise à niveau technique du Musée du Louvre qui va s'opérer sur le quadrilatère Sully. Cette modernisation technique sera réalisée dans le cadre du schéma directeur de rénovation et de transformation du musée. C'est l'un des grands volets du projet « Louvre Nouvelle Renaissance ». Une articulation étroite sera nécessaire, notamment pour assurer la cohérence d'ensemble sur tous les volets techniques, en prenant en compte les aspects d'exploitation-maintenance afin d'assurer une exploitation efficiente de l'ensemble des espaces par l'EPML.

6.3 Une irrigation technique et logistique adaptée aux futurs usages

Le Grand Louvre a été aussi une réussite opérationnelle grâce à « l'irrigation technique » rendue possible par la création de la VDI. Celle-ci permet une circulation des personnels mais aussi un transport facilité pour les collections et une bonne distribution des matériaux, marchandises pour le fonctionnement du musée de ses concessionnaires. Le projet devra s'appuyer sur ce concept et le poursuivre.

Le projet devra prévoir le prolongement de la VDI existante jusqu'aux principaux points d'irrigation des nouveaux espaces ainsi que les jonctions nécessaires avec le nouvel accès logistique à créer, relevant de la maîtrise d'œuvre ACMH.

6.4 Apporter des solutions pérennes au changement climatique avec le plan d'écologie patrimoniale

Le Musée du Louvre doit se préparer et anticiper les changements climatiques plutôt que de les subir. Il est d'ores et déjà engagé dans la transition écologique et a élaboré un plan d'écologie du patrimoine dont le plan climat constitue un axe fort de sa politique de sobriété énergétique et d'innovation. Cet engagement, hautement fédérateur, concerne toutes les directions du Louvre, et, au-delà, tous les publics.

Au-delà de l'objectif général de concevoir et de réaliser le projet de manière écoresponsable et durable, l'EPML souhaite positionner le *projet Louvre Grande Colonnade* comme un exemple en matière de développement durable. À ce titre, il est envisagé d'inscrire le projet dans la démarche *Bâtiments Durables Franciliens (BDF*). Dans cet objectif de démarche, la maîtrise d'ouvrage sera accompagnée par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), qui assurera le rôle d'accompagnateur BDF.

Par ailleurs, l'EPML ambitionne également d'atteindre le label "Engagement économie circulaire", porté par le ministère de la Transition écologique.

Cette ambition environnementale nécessitera une coordination étroite et devra contribuer aux objectifs du plan climat de l'EPML qui seront détaillés dans le Programme.

6.5 Outils numériques

Sur le plan technique, le projet devra être, dès le début, conçu de manière à comporter les installations de réseaux nécessaires au bon fonctionnement du musée, que ce soit pour le public ou pour les agents en salle et ceux en charge du fonctionnement du musée. Ces installations permettront l'usage des audioguides mais aussi de tous les nouveaux dispositifs connectés avec les téléphones individuels. Pour tout ce qui concerne les dispositifs numériques *in situ*, les salles du *Parcours Joconde* et des expositions temporaires devront être équipées pour permettre la modularité des dispositifs (déplacement facile d'une cimaise à une autre) en fonction de la muséographie et de ses évolutions.

Une coordination étroite de la maitrise d'œuvre lauréate du Concours sera nécessaire pour assurer la cohérence d'ensemble avec les dispositifs d'ores et déjà développés ou en cours de développement par l'EPML.

7. UN DIALOGUE HARMONIEUX DU MONUMENT AVEC L'ENVIRONNEMENT URBAIN

La réflexion menée par le Musée du Louvre porte sur les espaces qui relèvent de son domaine et de la propriété de l'Etat. Mais l'ampleur du projet et les transformations déjà en cours dans son environnement immédiat nécessitent d'étudier plus largement l'insertion urbaine et paysagère du projet à l'échelle de la ville, en intégrant des espaces du domaine public de la ville de Paris ainsi que les interactions avec les infrastructures de transport, qu'il s'agisse des mobilités douces ou bien des transports collectifs dépendants d'Ile-de-France Mobilités et de la RATP.

Les aménagements urbains et paysagers autour du Quadrilatère Sully doivent répondre aux enjeux majeurs de redistribution des flux des visiteurs, y compris au niveau de ses espaces extérieurs. L'esplanade de la Grande Colonnade, la Cour Carrée et la Quadrilatère Sully feront partie intégrante du nouveau dispositif et devront faire l'objet de la même attention en termes d'accessibilité et de confort d'accès.

7.1 L'aménagement urbain et paysager devant la Grande Colonnade

Voulue pour être une façade monumentale du palais du Louvre, la Grande Colonnade, chef de l'œuvre de l'architecture française classique du XVIIème siècle, doit devenir une entrée majeure pour le musée et être révélée aux visiteurs. L'esplanade placée au pied de cette façade ne fonctionne pas uniquement pour servir de place d'entrée au Palais, elle permet également la mise en valeur du front bâti composé de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, l'hôtel de ville et du beffroi dans une conception initiale d'une grande subtilité dessinée par Jacques-Ignace Hittorff et Théodore Ballu avec, à l'origine, un important couvert arboré.

Les nouveaux accès devront être articulés avec leur environnement immédiat. Cela impose de reconfigurer complètement les fossés et l'esplanade Saint-Germain. Le réaménagement urbain et paysager intègrera également la rue de l'Amiral de Coligny et la place du Louvre. L'objectif souhaité est de donner une cohérence globale à ces espaces urbains morcelés et peu qualitatifs alors qu'il s'agit d'un ensemble urbain parisien majeur, aujourd'hui insuffisamment mis en valeur. Le maître d'œuvre du concours sera invité à prendre en compte la richesse de cet espace dans toutes ces dimensions, urbaines, architecturales et paysagères pour proposer une réponse de composition urbaine à l'échelle du quartier.

L'utilisation des fossés et de l'esplanade Saint-Germain constitue un des aspects majeurs du projet. Cette esplanade devra être conçue avec des aménagements audacieux pour redonner sens à son environnement exceptionnel et pour conduire tous les publics depuis le niveau de la rue de l'Amiral de Coligny jusqu'au bas des fossés vers les nouveaux accès. Cela suppose de prévoir à la fois des aménagements appropriés (rampes, gradins, escaliers et emmarchements etc.) mais aussi des circulations mécanisées pour les personnes à mobilité réduite qui devront être parfaitement intégrées, en évitant les émergences en visibilité immédiate avec la Grande Colonnade conformément au cahier des charges patrimonial.

Le maître d'œuvre du concours devra prendre en compte les questions essentielles de sûreté afin que les espaces extérieurs aménagés devant la Grande Colonnade puissent être sécurisés et fermés la nuit ou en période de fermeture du musée.

Espace public à part entière, l'esplanade devra accueillir tous les équipements mobiliers attendus : bancs, poubelles, mobiliers de médiations, signalétique. Ils devront être parfaitement intégrés dans le projet d'aménagement urbain et paysager et répondre à une écriture architecturale unitaire.

Aujourd'hui fortement contrainte par son espace routier, la place du Louvre est située dans la zone à trafic limité (ZTL). La rue de l'Amiral de Coligny constitue un des accès en entrée et sortie de cette ZTL de Paris Centre. L'objectif du projet de réaménagement sera d'apaiser l'espace circulé et de favoriser les mobilités actives, les transports en commun, la sécurité et le confort des parcours piétons.

Conformément au PLU bioclimatique de la Ville de Paris, le maître d'œuvre du concours répondra aux objectifs de végétalisation et de désimperméabilisation de l'espace public, tout en conservant

un équilibre avec des sols capables d'accueillir plusieurs millions de visiteurs annuels, et en privilégiant frugalité, économie de ressources et réemploi. De nouvelles plantations pourront densifier et diversifier la végétation, contribuant à la biodiversité urbaine, à la lutte contre les îlots de chaleur et à l'amélioration du confort climatique et visuel du site.

Le maître d'œuvre du concours devra également réfléchir aux jonctions piétonnes entre, d'une part l'espace urbain réaménagé, et d'autre part, les carrefours de la rue de Rivoli et du quai François Mitterrand afin de prendre en compte les modifications futures des flux piétons générés par les nouveaux accès par la Grande Colonnade.

Enfin, à proximité immédiate et pourtant peu accessible, une réflexion sur le renforcement du lien vers la Seine sera à mener dans le cadre du projet d'aménagement dans la limite de son périmètre.

Les orientations de la Ville de Paris pour ses espaces figurent en **Annexe 02.**

7.2 Les jardins latéraux et la Cour Carrée

Le cahier des charges patrimonial, présenté en **Annexe 03**, détaille les attendus pour ces espaces, synthétiquement présentés ci-dessous.

Les jardins latéraux

Dans leur état actuel, les jardins périphériques qui longent l'aile Nord le long de la rue de Rivoli et l'aile Sud le long du quai François Mitterrand sont des aménagements paysagers datant du projet d'ensemble de Félix Duban et Hector Lefuel des années 1850 qui incluait les jardins de la Grande Colonnade à l'Est, transformés par la création des fossés voulus par André Malraux et confiée aux architectes en chef des monuments historiques Jean Trouvelot et Olivier Lahalle dans les années 1960.

Le Musée du Louvre souhaite étudier la possibilité d'ouvrir aux promeneurs urbains pendant les heures d'ouverture du musée, certains jardins qui bordent le Quadrilatère Sully. Un accès pour les visiteurs du musée n'est pas envisagé pour des raisons de sécurité. L'enjeu du Concours sera de proposer un nouveau traitement de ces espaces entre le palais et la ville afin qu'ils deviennent des lieux de détente, de flânerie ou encore de déambulation et de prévoir la compatibilité avec le maintien d'excellentes conditions de sécurité au sein du musée.

La Cour Carrée

L'état actuel qui date des travaux du « Grand Louvre » pourra être reconsidéré, cette cour ayant fait l'objet d'aménagements successifs au cours de l'histoire.

Il sera demandé au maître d'œuvre du concours de proposer un aménagement paysager respectant la qualité de cet ensemble architectural et patrimonial exceptionnel. Il devra amener les visiteurs à s'arrêter pour contempler la beauté des lieux. La végétalisation sera envisageable mais elle ne devra pas empêcher les vues sur l'architecture. Aucune émergence ne sera autorisée.

7.3 Les enjeux de verdissement

Le maître d'œuvre du concours devra privilégier un renforcement de la végétalisation des espaces extérieurs réaménagés dans l'objectif de créer dans ce secteur des ilots de fraîcheur, tout en respectant les dégagements visuels imposés des façades du Louvre qui ne peuvent pas être masqués par des alignements d'arbres ou des frondaisons.

Dans tous les cas, le maître d'œuvre du concours devra respecter dans sa réponse le PLU bioclimatique de la Ville de Paris.

7.4 Les enjeux de sécurité sur l'esplanade

Pour des raisons de sûreté, le projet devra apporter une réponse sensible et parfaitement intégrée de clôture périphérique de la Parcelle Louvre. Si en journée, l'espace devra offrir une large ouverture sur la ville, en soirée, Il devra permettre d'en assurer la fermeture, par tous dispositifs appropriés, et efficients contre les risques d'intrusion.

Les enjeux d'accessibilité et de circulation des personnes à mobilité réduite devront être pris en compte dans le cadre du traitement de ces espaces extérieurs (notamment les contraintes de rupture de niveau, le traitement des sols…).

Par ailleurs, les aménagements devront intégrés les systèmes de vidéo-surveillance, raccordés au réseau principal et au PCC du Musée du Louvre.

8. CAHIER DES CHARGES PATRIMONIAL

Un cahier des charges patrimonial a été élaboré par l'ACMH en concertation étroite avec les instances scientifiques et techniques de l'Etat Celui-ci a préalablement fait l'objet d'un examen en Commission nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA) le 12 juin 2025 qui a émis un avis favorable à l'unanimité (**Annexe 04**).

Ce cahier des charges patrimonial est indissociable du programme de l'opération et du futur projet architectural, urbain et paysager.

La réussite du projet dépendra donc de l'aptitude du lauréat désigné au terme du Concours à démontrer sa capacité à concevoir un projet architectural, urbain et paysager de qualité dans un contexte patrimonial et historique de première importance, à dialoguer avec une maîtrise d'œuvre spécialisée dans la préservation du bâti ancien ainsi qu'avec les services de l'État en charge des questions liées au patrimoine, à l'archéologie et à la valorisation des sites protégés, tout en intégrant les exigences liées à la conservation et à la protection du monument dans leurs réponses contemporaines.

Le maître d'œuvre du concours devra donc respecter et répondre aux préconisations et orientations pour le développement du projet, objet du Concours, telles que présentées dans le cahier des charges patrimonial.

9. REGIMES D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Les éléments réglementaires présentés ci-dessous revêtent un caractère informatif, il reviendra maître d'œuvre du concours de déterminer le cadre réglementaire applicable au projet proposé.

9.1 Au regard du code du Patrimoine

Les travaux envisagés, qu'ils relèvent de l'une ou l'autre des deux maîtrises d'œuvre, s'inscrivent dans le champ d'application du Code du patrimoine (notamment ses livres IV, V et VI), dans la mesure où ils concernent un domaine national, au sens des articles L.621-34 et suivants du code du patrimoine, classé au titre des monuments historiques pour son importance patrimoniale exceptionnelle. Ainsi tous les travaux affectant directement le monument, ainsi que les travaux préparatoires susceptibles d'avoir un impact affectant directement la conservation et la restauration du monument historique ou son bon fonctionnement, tant à court qu'à long terme, relèvent exclusivement de la compétence réglementaire de l'ACMH territorialement compétent.

De même, les opérations de restauration et de mise en valeur des vestiges archéologiques mis au jour au cours du chantier seront placées sous la responsabilité de l'ACMH, en étroite collaboration avec les services de l'Etat chargés de l'archéologie et des monuments historiques.

À ce titre, tous les travaux envisagés sur les ouvrages sont soumis à un régime spécifique d'autorisations et de contrôles portant sur les questions patrimoniales. Ce régime est défini par les différentes réglementations relatives aux monuments historiques classés, et implique notamment :

- La CNPA : elle sera saisie pour avis sur le projet d'aménagement proposé sur ce bâtiment d'une importance majeure.
- L'archéologie préventive : en cas de travaux affectant le sous-sol et qui seraient hors du champ des investigations déjà prévues, une évaluation du potentiel archéologique supplémentaire pourra être requise, conformément au Livre V du Code du patrimoine. Cette démarche peut entraîner la prescription de diagnostics ou de fouilles archéologiques.
- Le CST : tout au long du projet (études et travaux), les travaux sont placés sous le contrôle scientifique et technique de l'État, exercé par la DRAC Île-de-France, avec l'appui de la direction générale des patrimoines et de l'architecture. Ce contrôle vise à garantir le respect de l'intégrité patrimoniale des ouvrages et s'exerce sur l'ensemble des études, des projets, ainsi que le suivi d'exécution des travaux.

Toute intervention est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de travaux sur monuments historiques, délivrée par le préfet de Région (DRAC), après instruction technique et patrimoniale approfondie.

9.2 Au regard du code de l'Environnement

La nature et le contexte de l'opération peuvent nécessiter des autorisations environnementales et évaluations environnementales au titre de :

- Evaluation environnementale / étude au cas par cas ;
- Autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Par ailleurs, des dispositions techniques devront être mises en place au regard du plan de Prévention contre les Risques d'Inondation.

9.3 Au regard du code de l'Urbanisme

Le projet devra être conforme avec le PLU bioclimatique de la Ville de Paris en vigueur.

L'aménagement des espaces de la Ville de Paris fera l'objet d'un permis d'aménager.

9.4 Au regard du code de la Construction

Le projet nécessitera le dépôt d'autorisations au titre des règles applicables, notamment, en matière de sécurité incendie, d'accessibilité et de sûreté.

10. DOMAINES COUVERTS PAR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DU CONCOURS

La mission de maîtrise d'œuvre objet du Concours couvre les domaines architecturaux, urbains, paysagers, fonctionnels, techniques et réglementaires, muséographiques / scénographiques / signalétiques, aménagement de voirie et d'espaces verts, environnementaux et économiques concernant la création de nouveaux accès et de nouveaux espaces du musée et l'aménagement de ses abords, dans le cadre du *Projet Louvre - Grande Colonnade*.

Compte tenu de l'envergure et des caractéristiques du projet, la présente mission devra couvrir l'ensemble des compétences nécessaires à sa parfaite maîtrise de manière générale. Les compétences attendues du groupement sont précisées dans l'avis de concours, et rappelées dans le règlement de la consultation.

Le maître d'œuvre du concours accordera une attention particulière aux points suivants.

10.1 Volets architectural, urbain et paysager

Le volet architectural, comme le volet urbain et paysager, devra parfaitement intégrer la dimension patrimoniale de l'intervention, en coordination étroite avec, d'une part, l'ACMH en charge des travaux préparatoires et des interventions sur le monument historique et, d'autre part, CST.

Une attention particulière devra également être apportée au traitement des espaces intérieurs au regard des enjeux suivants, qui devront être nécessairement conciliés :

- la symbolique associée, d'une part, au nouvel accès du Musée du Louvre, 40 ans après la création de la Pyramide ;
- la qualité et le confort associés à l'accueil de tous les visiteurs et à leur découverte du musée et de ses collections ;
- le contexte souterrain de ces nouveaux espaces, bénéficiant de peu d'opportunités d'apport de lumière naturelle ;
- la fréquentation intensive attendue dans ces nouveaux espaces.

Cette approche nécessite des réponses adaptées à travers, notamment mais pas uniquement, le traitement architectural et scénographique, l'acoustique, la lumière, le design et l'ergonomie, la conception universelle et l'accessibilité à tous, en lien avec le volet fonctionnel.

10.2 Volet scénographique / muséographique / signalétique

La scénographie et la muséographie revêtent une grande importance pour le projet, notamment concernant le *Parcours Joconde* et, plus largement, l'ensemble des nouveaux espaces qui, comme évoqué précédemment, doivent être porteurs de l'identité du Louvre.

Dans le cadre de la conception scénographique/muséographique, une attention particulière sera portée à la conservation préventive des œuvres et objets exposés et principalement de la Joconde. Cette démarche visera à anticiper et à limiter les facteurs de dégradation, notamment en contrôlant les conditions de conservation des œuvres (température, humidité relative, luminosité).

Une signalétique claire, cohérente et intégrée devra être déployée sur l'ensemble du périmètre du Concours, qu'il s'agisse des espaces extérieurs ou bien des espaces intérieurs. Elle devra accompagner les visiteurs tout au long de leurs parcours. Cette signalétique sera de deux natures : directionnelle et culturelle. Dans leurs propositions, le maître d'œuvre du concours devra s'appuyer sur la charte graphique et la charte signalétique existantes du Musée du Louvre mais pourront également les faire évoluer pour faire émerger une nouvelle identité. Les emplacements tout comme les contenus devront être étudiés en étroite concertation avec les directions concernées du Musée du Louvre.

La mission comprendra également l'ensemble des dispositifs et équipements de médiation, écrite, graphique et numérique (à l'exclusion de leurs contenus), associés aux espaces créés.

10.3 Volet fonctionnel (flux, accessibilité)

La mission du maitre d'œuvre intègre une réflexion sur les flux : la nouvelle entrée, la modification du fonctionnement du musée avec la mise en place d'un contrôle des billets et d'un contrôle de sécurité avant d'accéder au musée et le déplacement de la Joconde générant d'importantes modifications des usages en termes de déplacements des visiteurs.

L'étude portera sur le fonctionnement actuel et futur en termes de flux, sur le périmètre du projet, en lien avec le reste du site : analyse des flux et circuits (public / parcours de visite, personnel, collections et montage d'expositions, exploitation-maintenance, …) ; confort de visite, pratiques de visite (la priorité étant une visite individuelle ou collective en toute autonomie) ; il s'agit de prendre en compte l'ensemble des flux : publics, personnels, œuvres, techniques et logistiques.

Les flux devront être également pensés en termes d'accessibilité à tous.

Les flux dédiés à la logistique et aux œuvres devront également être étudiés dans le cadre des liaisons fonctionnelles attendues entre les différents espaces, existants ou à créer.

10.4 Volets techniques et réglementaires

Les volets techniques et réglementaires devront être développés de façon exhaustive au regard des caractéristiques et besoins du projet, notamment sur les sujets suivants au regard des enjeux forts qu'ils représentent (liste non exhaustive) :

- la structure et la géotechnique, en coordination étroite avec l'ACMH ;
- la sécurité incendie et le désenfumage ;
- la sûreté ;
- le génie climatique/le traitement climatique des espaces ;
- la GTB/GTC ;
- l'électricité courants forts/courants faibles ;
- les systèmes d'information et du numérique ;
- le risque inondation au regard du PPRI et du PPCI du Musée du Louvre ;
- l'accessibilité ;
- concernant plus spécifiquement les espaces publics : la VRD, l'aménagement de voirie et d'espaces verts.

Techniquement, les espaces créés en sous-sol se situeront en zone inondable, ce qui impliquera la mise en œuvre de techniques constructives spécifiques. Le maître d'œuvre du concours devra intégrer cette contrainte dans leurs projets et en maîtriser les implications.

10.5 Volet environnemental

Le volet environnemental devra être appréhendé dans une vision large et sera structuré suivant quatre thématiques de façon à aborder l'ensemble des aspects d'une démarche de développement durable appliquée au bâtiment.

L'insertion dans le site.

C'est la première étape de la démarche de conception durable. Seront traitées les questions de bioclimatique urbaine (lutte contre l'effet d'Ilot de Chaleur Urbain- ICU), de confort des espaces extérieurs, de gestion des eaux pluviales à l'aire d'intervention et de biodiversité.

La végétalisation du bâti et des espaces extérieurs ayant un impact sur la majorité de ces problématiques, elle constituera un enjeu majeur.

La démarche bioclimatique : énergie, conforts et santé.

Le projet devra s'appuyer autant que possible sur les principes généraux de conception bioclimatique. Il s'agit de limiter autant que de possible le recours systématique à des équipements actifs dans le respect des exigences hygrothermiques qui seront définies au programme fonctionnel et technique détaillé, les besoins du bâtiment grâce à l'approche bioclimatique : assurer les conforts (visuel, thermique d'hiver et d'été, acoustique), réduire les besoins de chauffage et de rafraichissement, maitriser la qualité d'air (aération, limitation des polluants…).

La performance énergétique bas carbone.

La nécessaire réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) passe par une plus grande sobriété énergétique des bâtiments, notamment grâce à la performance de l'enveloppe thermique. La question des systèmes énergétiques et des choix d'énergie décarbonées, du recours aux Energies Renouvelables et de récupération, ainsi que le choix de systèmes énergétiques performants sera un enjeu à concilier dans le respect du monument.

La gestion des ressources.

Seront abordées l'enjeu de la gestion raisonnée des ressources épuisables de la planète, autres qu'énergétiques, comme les matériaux et l'eau. On visera notamment à recourir davantage aux principes de l'économie circulaire et à développer le réemploi, en privilégiant des matériaux biosourcés et géosourcés et autant que possible les filières durables et locales.

10.6 Volet économique

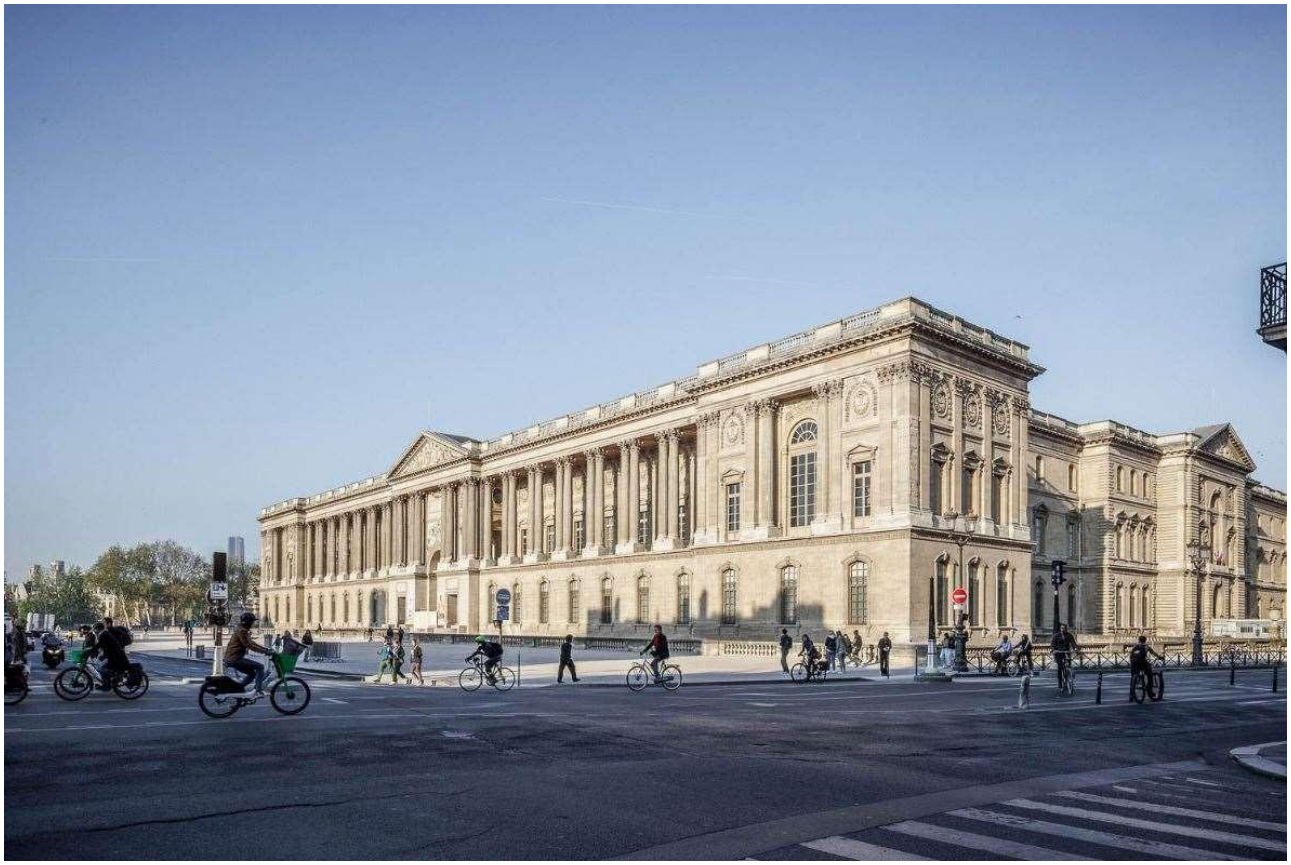
Le volet économique devra prendre en compte toutes les sujétions de mise en œuvre opérationnelle, de coordination avec les travaux conduits simultanément et objets d'autres maîtrises d'œuvre.

Le volet économique devra également être élaboré en coût global sur 30 ans.

La dimension économique du projet devra être parfaitement maîtrisée dans le respect de l'enveloppe prévisionnelle définie par le maître d'ouvrage.

11. CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET

La livraison des nouveaux accès et espaces du Musée ainsi que l'aménagement de ses abords sont attendus pour fin 2031 ; le calendrier prévisionnel du *Projet Louvre – Grande Colonnade* figure en **Annexe 05**.



Vue de la Grande Colonnade (© Florent Michel)